

L'ECHO DE GIER

Le journal de la Mairie de Cliousclat - Drôme



L'Echo de Gier est une publication gratuite réalisée par la commission information de la Mairie de Cliousclat - Drôme
04 75 63 02 06 - www.cliousclat.fr

Été 2019 - N° 85

LE MARCHÉ DU C IN

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de juin à septembre 2019

DU BON !
DU BIO !
DU LOCAL !

EN MUSIQUE !

COIN !

13 & 27 JUIN

11 & 25 JUILLET

8 & 22 AOÛT

12 & 26 SEPTEMBRE

CLIOUSCLAT

Parking sous l'Alandier

dès 17 H 30

UN COIN, C'EST TOUT !

MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET D'ARTISANS LOCAUX, UNE INITIATIVE DE L'ASSOCIATION « CERTAINS L'AIMENT BIO ! »



EDITO DU MAIRE

Si certains doutaient encore concernant le réchauffement de la planète, la succession des canicules et des températures avec ses records chaque année dépassés ne laissent plus de place au scepticisme.

Si les populations ont appris, depuis 2003, à s'adapter et sont mieux préparées à supporter de tels phénomènes, cela ne résout pas pour autant le problème.

Si ce n'est pas à notre échelle que nous allons corriger ce réchauffement, les petites actions quotidiennes de chacun d'entre nous sont nécessaire car répliquées à grande échelle, elles contribueront, non pas encore à inverser la courbe, mais au moins à freiner la hausse des températures.

Je vous invite donc à être attentif à votre consommation d'eau, à ne pas trop chauffer l'hiver, à rouler de manière économique, à être attentif à la consommation lorsque vous devez changer de véhicule, à composter vos déchets organiques, dans votre jardin et, si vous n'en avez pas, dans le compost collectif situé sur parking sous l'Alandier, à intensifier le tri de des déchets. Je vous rappelle qu'une bouteille en verre, lorsqu'elle est jetée dans les ordures ménagères, coûte à la collectivité, de l'ordre de 1 € l'unité. Si cette même bouteille est placée dans le container à verre, elle est non seulement recyclée mais elle rapporte également à la collectivité 0,15 €/unité ; en évaluant le nombre de bouteilles que vous placez dans vos sacs d'ordures ménagères ou dans le container à verre, vous pouvez ainsi facilement calculer le montant annuel que vous faites perdre ou gagner à la collectivité. Concernant les chantiers de l'année en cours, l'adressage est enfin réalisé et la mise en place des panneaux informatifs des commerces et services est dans sa phase finale.

Le démarrage des travaux de la 2^{ème} phase de de réhabilitation de la poterie est bien engagé et nous espérons une des fin travaux

fin avant Noël. Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet des logements sociaux locatifs. Peu de monde y est venu et c'est dommage car c'est un édifice important pour la commune, tant architectural que social.

Des travaux de terrassement devraient démarrer à l'automne pour permettre, début 2020, le démarrage des travaux de construction.

Une nouvelle réunion publique aura lieu le 20 septembre prochain à 19, salle des fêtes pour une présentation de la CCVD par son président M. Jean Serret.

La révision du PLU est enfin engagée sous format allégée. Cela a l'avantage de ne pas être trop long, de l'ordre de 13 mois et va nous permettre de nous mettre en conformité avec les dernières lois concernant l'urbanisme. Nous y intégrerons également des changements de destinations et modifierons nos quelques réserves communales. Attention elle ne permettra pas d'ouvrir de nouvelles parcelles à la construction.

Concernant les festivités, après les concerts de poche et le merveilleux récital du pianiste de Philippe Cassard à la salle des fêtes le 19 mai dernier, le spectacle de Pierre Flory mettant en scène des textes de Balzac accompagné de Harmen Jan Schwitters au violoncelle le 6 juin dernier, le récital du groupe vocal amateur Cliou'Chante au Temple le 28 juin puis en 1^{ère} partie du spectacle La Folle Allure du festival intercommunal Fulgurance, merveilleux de poésie et d'adresse acrobatique dans les airs et sur un vélo. Il avait trop peu de monde à ces spectacles pourtant d'une rare qualité et c'est vraiment malheureux tout le mal que ses donnent les associations, les bénévoles et les professionnels pour créer, proposer organiser ces événements que beaucoup nous envient. Alors venez nombreux aux prochains spectacles et notamment le 1^{er} août prochain au concert du Umlaut Big Band sur la place du village, le 5 août pour voir Don Juan de Molière par le Théâtre du Fenouillet

Très bon été à tous

Le Maire, Bertrand DELALLE

Contact	Mairie de Cliousclat
	Rue des Poteries
	26270 Cliousclat
	Tel : 04 75 63 02 06
	Fax : 04 75 63 14 60
	Courriel : mairie@cliousclat.fr
	www.cliousclat.fr
	www.facebook.com/mairiecliousclat

SOMMAIRE

A LA UNE	4
L'AMBROISIE	4
Souvenirs d'enfance	4
ASSOCIATIONS – VIE LOCALE	6
Les Marchés du Coin : Un succès qui se confirme	6
Les commerces de la Nationale 7	9
PORTRAIT.....	10
Camille, « Happy »culteur.....	10
AGENDA	14
INFOS MUNICIPALES	15
Logements sociaux locatifs.....	16
Résumé des conseils municipaux.....	19



SCIC La Fabrique de Poterie de Cliousclat

Une assemblée générale ordinaire se tiendra le 1^{er} août 2019 à 18h à la maison des associations de Cliousclat.

Il sera question lors de cette AG d'élire le nouveau gérant de la SCIC. Georges BERREBI a assuré avec brio la relance de l'atelier. Ses compétences d'entrepreneurs et son vaste réseau ont été d'une grande richesse pour la reprise d'activité de l'atelier.

La mairie de Cliousclat le remercie vivement pour son engagement fort dans ce projet. Il est maintenant temps de mettre en place un.e nouveau.velle gérant.e afin de poursuivre le développement de la Poterie.

RDV à l'assemblée générale le 1^{er} août ! Et n'oubliez pas, la poterie est ouverte pendant toute la durée des travaux.

« Bilan de deux ans de Gérance Une Histoire d'Avenir !!!

Un temps menacé, l'avenir de La Fabrique de Poteries de Cliousclat est maintenant assuré.

La Fabrique de Poteries de Cliousclat est la plus ancienne fabrique de terres vernissées en France et peut être bien...du monde !

Plus encore, elle se situe dans un village où depuis plus de mille ans, il se crée et se fabrique des poteries dites «

utilitaires », dans des bâtiments construits voici 120 ans et dont la seule destination est l'Art... en dehors de toute insatiable cupidité.

Quelle émotion pour ces générations d'artistes d'avoir perpétué cette tradition séculaire et d'avoir produit en près de 120 années un total de quelques 10 millions de poteries toutes faites main et toutes uniques dans leurs formes et leurs couleurs.

Quelle émotion pour la Mairie de notre commune de s'être engagée avec détermination pour assurer une solution pérenne pour cette Poterie de grande tradition.

Quelle émotion pour nos milliers de clients et/ou amoureux des poteries de vivre ce renouveau...avec le même intérêt qu'il y a des dizaines d'années.

Tout ceci donne le vertige ; le mieux est sans doute d'en être conscient...sans toutefois trop y penser !

La Fabrique de Poteries de Cliousclat doit aller de l'avant avec confiance et persévérance.

Elle doit continuer toujours à innover, à inventer, à créer, à surprendre pour assurer les conditions de sa pérennité.

La voilà la liberté de la prochaine Direction.

Celle de ne pas suivre les modes mais de conserver le style et de chercher le frisson de l'aventure dans cette.....Histoire d'Avenir.

Pour ma part, même si « Entreprendre » fait partie de mon ADN, je ne m'étais engagé que pour une période de deux ans notamment pour assurer le redémarrage de la SCIC La Fabrique de Poteries de Cliousclat.

J'espère avoir été à la hauteur des espérances de chacun des actionnaires en faisant de la SCIC un outil de rayonnement, d'attractivité, de développement économique et de création d'emplois pour notre si beau village de Cliousclat.

Je vous remercie de votre confiance et je souhaite à la personne qui va me remplacer tous les meilleurs succès en valorisant notre patrimoine et en illuminant notre Village. »

Georges Berrebi
Gérant bénévole de la SCIC en fin de mandat.

A LA UNE

L'AMBROISIE

Un enjeu de santé publique au cœur des collectivités d'Auvergne Rhône-Alpes.

La région Auvergne Rhône-Alpes fait face à l'impact sanitaire croissant des pollens d'ambroisie, plante invasive à l'origine de fortes réactions allergiques qui se déclarent d'août à octobre.

Les fréquences d'apparition de cette allergie ont doublé entre 2004 et 2014 dans les zones fortement exposées à ces pollens.

D'après les estimations, en 2017, 86% de la population régionale (soit près de 6,7 millions de personnes) aurait été exposée plus de 20 jours à un risque allergique d'exposition aux pollens d'ambroisie, important (modélisation ATMO).

En 2017, près de 660 000 personnes d'Auvergne Rhône-Alpes auraient eu recours à des soins ayant donné lieu à un remboursement de l'assurance maladie, pour une dépense de plus de 40 millions d'euros (étude ORS/ARS).

RHÔNE SANTÉ : L'AMBROISIE SERA PLUS TARDIVE CETTE ANNÉE.

Le printemps glacial n'a pas eu que des inconvénients : il a retardé la croissance des plants d'ambroisie, qui sortent « timidement » en ce moment.

C'est ce qu'a relevé dernièrement Pierre Diamantidis, en conférence de presse. « Mais si on va vers le très chaud, elle sortira rapidement », ajoute le conseiller délégué de la Métropole de Lyon en charge de cette question, qui constate qu'il y a moitié moins de signalements que l'an passé à la même époque. L'an dernier, 11 900 plants d'ambroisie ont été signalés en France dont 90 % en région Auvergne Rhône-Alpes.

Moins de signalements cette année.

Si le pic du nombre de signalements est enregistré au début de la floraison (mi-août), au moment où la plante est la plus visible, c'est en ce moment qu'il faut se montrer vigilant car c'est quand elle sort de terre qu'il faut arracher la plante.

Pour signaler un plant d'ambroisie, il existe un téléphone (0 972 376 888), une application mobile (signalement ambroisie), une adresse mail (contact@signalement-ambroisie.fr) et un site www.signalement-ambroisie.fr.

ETAT CIVIL

Naissances

Des naissances à Cliousclat mais les heureux parents ne souhaitent pas de communication à ce sujet, nous souhaitons toutefois la bienvenue à ces bébés !

Mariages

27 avril M^{me} Virginie BOUCHER et M Quentin CERVANTES
 15 juin M^{me} Camille DELALLE et M Fabien LOCATELLI
 17 juillet M^{me} Marie FALCON DE LONGEVIALLE et M Axel TRUPTIL

Décès

Monsieur Michel MONTEUX, décédé le 30/10/2018
 Monsieur Yves ALAIZE, décédé le 25/12/2018
 Monsieur Pierre ADAM, décédé le 25/02/2019
 Monsieur Éric DUCLAUT, décédé le 06/04/2019

SOUVENIRS D'ENFANCE

MADAME CHAREYRON NOUS FAIT LE PLAISIR DE PARTAGER QUELQUES SOUVENIRS DE SON ENFANCE, SES VOYAGES DE CLIUSCLAT A LORIOLE EN JARDINIÈRE...

Quand j'étais petite fille, peu de personnes pouvaient s'offrir le luxe d'une voiture. Par contre, certains, pas beaucoup non plus, avaient une jardinière. Ce qui vous classez déjà.

Mon grand-père était de ceux-là avec son cheval, son nom Blond de la couleur de son pelage. Ça permettait à mes grands-parents d'aller tous les vendredis au marché, et quelques fois ils nous amenaient avec eux, ma sœur et moi. C'était jour de joie. Le grand père mettait à l'arrière une banquette pour nous deux, et là nous étions des princesses dans leur carrosse. Arrivés à Loriol le Blond était mis à l'écurie, la jardinière au garage de l'hôtel Mathieu et le grand père partait faire les courses pendant que nous allions avec la grand-mère livrer ses produits tomates et œufs, quelques fois un poulet ou un lapin chez ses clients.

Avec une cliente on savait toutes les nouvelles de Loriol, chez une autre (une cousine) on allait toujours au jardin, il fallait bien voir si les salades profitaient !! A une heure bien définie on se retrouvait

tous au restaurant et là c'était café pour les grands et un chocolat chaud pour nous avec croissants ou brioches, du grand luxe ! Pour nous ! Le bienvenu car notre petit

déjeuner était bien loin. Restaurés nous repartions en ville. En fin de matinée quand nous avions fini notre livraison, le grand père avait déjà attelé son cheval et nous partions par SIGNOL ou LES BLACHES alors que nous étions venus par le coteau.

Arrivés à la départementale, déjà bien goudronnée à cette époque, un petit claquement du fouet et l'animal obéissant prenait son petit trot, pas à la vitesse d'une auto, bien sûr, mais j'aimais quand même bien ça.

Ce jour-là, nous mangions chez les grands-parents, la mémé avait préparé un peu du repas : une salade souvent, mais restait l'omelette, nous, les filles nous battions les œufs, en principe avec de la tomme sèche, une spécialité maison.

Et pour dessert ?

Devinez ... une tomme toujours, mais fraîche avec une bonne cuillère de miel, pour sucrer !! Encore un régal.

Pour nous ces matinées à Loriol n'étaient que des moments magiques.

Certains avaient les vacances, les voyages, nous nous avions nos escapades à Loriol, en jardinière, c'était tellement bien avec nos grands-parents.



ASSOCIATIONS – VIE LOCALE

Les 24H

Les 24H de pétanques ont eu lieu à Mirmande les 20 et 21 juillet, au stade, et Cliousclat a remporté le trophée créé par Jacques Joffre. Un grand bravo aux bénévoles d'IDEE pour l'organisation de cet événement qui sera organisé par Cliousclat ! Avis aux bonnes volontés !

Suivez toutes les infos sur la page Facebook @24hmirmandecliou.assoidee



Les Marchés du Coin : Un succès qui se confirme

Le Marché du Coin remet le couvert cet été pour une quatrième édition toujours plus jaune.

Le Marché du Coin a vu le jour en 2016. Il s'agit d'un marché de producteurs locaux (dans les 50 kilomètres autour de Cliousclat) qui viennent vendre leurs produits en direct (fruits, légumes, viandes, pain, fromages, artisanats...) dans une ambiance conviviale et festive.

Des nouveautés encore cette année :

Chrystelle LAMANDE : créations textiles.

Avec du tissu, du fil et une belle aiguillée d'inventivité, Chrystelle Lamande imagine des créations textiles originales. Accessoires rigolos et utiles comme trousse, étui de brosse à dents, porte-plat à tarte, mais aussi vêtements agréables à porter. Dans son Embobineuse, petite caravane aux formes rondes, Chrystelle est couturière voyageuse qui, de marché en marché, propose créations et retouches. Et, dans son atelier fixe à Puy-Saint-Martin, l'Embobineuse vous attend pour tous travaux de couture.

Les délices de Claire et du Bompard

De La Roche sur Grâne, Claire Tincelin Salomon arrive avec sa bonne humeur et ses gourmandises haut de gamme. Concoctés avec soin, fruits, produits de premier choix et audace dans les unions de saveurs, ses confitures inégalées, ses chutney ou harissa délicats, ses tartes inattendues et excellentes sont un régal du regard et du palais. A savourer sans modération.

L'inimitable style Zen Jolo

Dans son atelier drômois, Joanny confectionne avec grand soin et tissus 100% coton, imprimés grand teint et résistants aux lavages, des chemises pour les gars qui osent, mais aussi pour ceux qui ont envie d'être confortable dans un vêtement vu nulle part ailleurs. Solides pour une durabilité optimale, manches courtes, manches longues, couleurs et motifs judicieusement assortis, chacun peut trouver chemise à son goût.

Rendez-vous cette année les 2èmes et 4èmes jeudis de juin à fin septembre au niveau du parking sous L'Alandier. Attention au changement d'horaire, le Marché du Coin commencera désormais à 17h. Pour le reste, pas de chamboulement si ce n'est les petites rectifications suite aux remarques des habitués. Vous retrouverez entre 20 et 30 producteurs diversifiés, les jeux en bois de la MJC Coluche pour les enfants et les plus grands, des tables pour pique-niquer et un concert à chaque marché. Derrière l'organisation du marché, une association : Certains l'aiment Bio ! constituée exclusivement de bénévoles. Alors n'hésitez pas, si vous souhaitez les rejoindre pour diffuser la communication, aider à installer et/ou démonter les jours de marché ou même réfléchir à l'avenir et au développement du Coin, une seule adresse : certainslaimentbio@gmail.com.

Le Marché du Coin n'existerait pas sans la Mairie de Cliousclat, L'Alandier, la MJC Coluche, le Crédit Agricole, tous les bénévoles et les fidèles. Merci à eux !



Qu'on se le dise... Il reste les 23 août, 13 et 27 septembre, le Marché du Coin vous attend !

Certains l'aiment Bio !

Association des Consom'acteurs organisateurs d'un marché de producteurs

Présidente
Yaële Spirli

Secrétaire
Luz Pittaluga

Trésorière
Sandrine Tcharchafdjian

Vous souhaitez soutenir l'équipe de consom'acteurs à l'initiative du Marché du Coin ? Il a lieu cette année les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis, des mois de Juin à Septembre 2019 sur le parking sous l'Alandier, à Cliousclat.

Alors, n'hésitez plus, rejoignez l'association
Certains l'aiment Bio !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Numéro de téléphone :

Adhésion pour l'année 2019 : 5€

Par la présente, j'atteste avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association, et m'engage à en respecter scrupuleusement les termes et l'esprit.

Le, Signature

Partie à découper et à conserver par l'adhérent.

Attestation d'adhésion 2018 à *Certains l'aiment Bio !*

Nom :

Prénom :



CLIOU'CHANTE, POURQUOI PAS VOUS ?

Le groupe vocal Cliou'chante regroupe une vingtaine de choristes de Cliousclat et des environs autour d'un répertoire très varié, accessible à tous.

La deuxième année d'existence a vu cette chorale bien évoluer, elle s'est conclue samedi 13 juillet en 1^{ère} partie du festival Fulgurance après 2 beaux concerts donnés au temple de Cliousclat : l'un le 28 avril pour l'EFUP Loriol, l'autre le 28 juin où, bravant la canicule, un public nombreux était au rendez-vous, enthousiasmé par un « voyage musical » l'emportant à travers le temps, les styles ou les pays.



Laissons l'été s'écouler au gré du chant des cigales...

Les répétitions reprendront le lundi 9 septembre à 19h.

Cette 1^{ère} soirée de la nouvelle saison 2019-2020 sera l'occasion d'accueillir les nouveaux, faire les présentations, évoquer les perspectives, chanter bien sûr et partager le verre de l'amitié.

Venez nous découvrir ou réécouter et pourquoi pas nous rejoindre à la rentrée ?
Répétitions bimensuelles, lundi 19h-21h, Maison des associations de Cliousclat

Celles-ci sont parfois précédées à 18h30, d'un temps voix par voix ; s'ajoutent quelques dimanches (16h30-20h30). Toutes se concluent autour d'une collation conviviale bien méritée.

Aucune expérience n'est requise, juste l'envie et le plaisir partagé du chant choral.

Essai possible à tout moment sans engagement.

Dates des répétitions 2019

Lundis 9, 23, 30 septembre - 7 octobre

Dimanche 3 novembre 16h30 - 20h30

Lundis 18 et 25 (+ AG) novembre

Lundis 2 et 16 décembre

Direction artistique

Maëllia Gosset

RENSEIGNEMENTS

Association PHONANCE

Voix, Art-thérapie

0607635514



LES COMMERCES DE LA NATIONALE 7

Le Garage Frey devient le Garage André

La famille André déjà propriétaire du garage CITROËN à La Voulte-Sur-Rhône depuis plus de vingt-cinq ans reprend l'affaire et ouvre dans son deuxième garage.

Les employés du Centrale garage sont restés en poste et de nouveaux éléments ont rejoint l'équipe.

Un vendeur spécialisé est à présent prêt à vous recevoir sur l'ensemble des deux établissements afin vous conseiller au mieux dans votre projet d'achat de véhicules

Le Garage de Clionsclat dispose d'un service de dépannage routier et autoroutier 24/24h et 7/7js ainsi qu'un atelier de carrosserie avec une cabine et tout l'outillage de pointe pour un travail de carrosserie de qualité, des carrossiers et tauliers formés et expérimentés y travaillent avec soin. Le garage offre également des services tels que les réparations et entretiens des véhicules légers, utilitaires ou encore camping-car toutes marques et la vente de véhicules neufs et occasions.

On y répare, entretient et reconditionne des véhicules anciens type 2CV, Type H ou Mehari. L'entreprise bichonne ces véhicules culte de la marque sur le garage de La Voulte depuis sa création. La famille André a souhaité que ce service soit disponible à présent sur Clionsclat.

Les techniciens CITROËN qualifiés ainsi que toute l'équipe du Garage André vous accueille du lundi au samedi dans les locaux situés à la Combe bacha.

Nous souhaitons donc la bienvenue à la famille André et du bon temps à Monsieur Frey.

Le disque Bleu

Rencontre avec Monsieur Rachid ATIKENT, propriétaire/gérant depuis 21 ans, du restaurant Routier « le Disque Bleu » situé Route Nationale 7 à Clionsclat. Une institution chez les Routiers !

Cet établissement ouvert de 4 h à 24 h00 tous les jours, sauf le samedi et dimanche, dispose :

- d'un Bar Restaurant proposant un vaste choix de menus et notamment le couscous.
- d'un grand parking gardé, pouvant accueillir 100 camions,
- de douches.

Prévoyant, Rachid ATIKENT prépare sa retraite et sa succession, en effet son fils AKSEL est en formation de cuisinier et se familiarise pour assurer cette transition. Une belle affaire de famille !

Le Nationale 7

Le meilleur Tacos - Kebab de la région est à Clionsclat !

Il se trouve en bordure de Nationale 7, il est ouvert tous les jours midi et soir sauf le dimanche midi.

La famille de Monsieur MRAZ MUSOJAN est aux fourneaux depuis le printemps 2017, la salle est très agréable et une terrasse est également disponible.

L'accueil y est d'aussi bonne qualité que les sandwiches, pas besoin d'aller très loin pour vos petits creux !



PORTRAIT

Camille, « Happy »culteur

Julien POUX est allé rencontrer Camille Dubray, apiculteur installé à Clionsclat dont vous pouvez trouver le miel au marché du coin et dans des commerces locaux.

D'où viens-tu Camille Dubray ?

Alors Camille et moi, on est originaires de Haute Savoie.

C'est là-bas qu'on s'est connus. Ensuite on a un peu vadrouillé : on a vécu en Espagne où on enseignait le français et l'anglais, puis en colocation dans l'Hérault. Puis Camille a passé le concours de l'Éducation Nationale et on s'est retrouvés dans la région par la voie des affectations.

Moi j'avais 60 ruches à l'époque, et l'avantage avec l'apiculture, c'est que c'est transposable. Il suffit de charger les ruches dans la bagnole, et hop !

Et comment en es-tu arrivé à l'apiculture ?

Eh bien, je suis issu d'une famille dans laquelle on fait des études supérieures. Je suis le dernier de la fratrie, et donc, la question ne s'est pas vraiment posée pour moi. Je voulais faire Histoire-Géo, mais mes parents considéraient qu'il n'y avait pas de débouchés, donc je me suis retrouvé à faire Eco-Gé, sans réelle motivation. J'ai suivi ce cursus en version « bohème », et je l'ai fini avec l'envie de voyager.

Donc j'ai passé 4-5 ans à faire des petits boulots à droite à gauche : facteur, serveur, ouvrier, marin, ... histoire de voyager.

Puis à un moment, j'en ai eu marre de bosser dans des jobs où le sens de ce que tu fais t'échappe et dont l'objectif est d'enrichir quelqu'un. Du coup, j'ai réfléchi à une activité qui aurait du sens pour moi. Et c'est comme ça que j'en suis venu à l'apiculture.

C'était y a 5 ans. J'ai contacté un apiculteur au hasard, qui m'a raconté sa vie, et ça m'a botté.

Il m'a proposé d'aller bosser avec son ancien ouvrier, ce que j'ai fait pendant quelques semaines, puis je m'y suis mis en solo en m'inscrivant à la cueillette d'essaims.

Ça consiste en quoi, cette cueillette d'essaims ?

En fait, dans le cas d'un essaim d'abeilles chez un particulier, les pompiers ne les détruisent plus puisqu'elles sont protégées. Désormais, ils donnent le numéro d'apiculteurs qui viennent les récupérer. Et c'est de là que mes ruches sont issues. Ce sont donc des abeilles de sauvegarde.

J'ai commencé comme ça y a 5 ans, avec 4 essaims cueillis, et j'ai développé mon cheptel en les divisant petit à petit.

Aujourd'hui, j'ai 160 ruches.

Au début, avec mes 4 ruches, je ne me voyais pas forcément en faire mon métier. Mais au final, ça répondait à pas mal de critères qui me parlaient : c'était un métier qui avait du sens pour moi (j'exploite personne, je fais un truc utile pour ma fille, pour les gens), qui me permettait d'être indépendant et de gérer mon propre emploi du temps, et qui me procurait une fatigue saine (que je ne trouvais pas dans le job de prof).

Et puis j'ai fait un choix depuis le début. Tu sais, le monde de l'agriculture, il est productiviste, c'est-à-dire qu'on demande aux arbres de produire beaucoup de fruits, aux épis de donner beaucoup de blé... Eh bien, c'est pareil pour l'abeille. On a développé depuis un bon siècle des abeilles très productivistes : elles doivent produire énormément d'individus et de miel. Le problème, c'est que ces abeilles, elles ne sont pas rustiques du tout. Elles résistent beaucoup moins au froid et aux



maladies. Donc elles demandent beaucoup plus de travail à l'apiculteur : de traitement, de soins,
...

Moi j'ai fait le choix de travailler et sélectionner l'abeille sur sa rusticité. D'une part parce que je veux qu'elles me survivent, mais aussi parce qu'elles me demandent moins de travail. Elles produisent moins de miel, certes, mais elles sont plus robustes. Donc quand il y a un coup de froid, par exemple, je ne suis pas dans l'angoisse d'aller nourrir mes colonies parce qu'elles n'ont pas accumulé assez de réserves.

Et du coup, tu as moins de pertes ?

Carrément ! Pour te donner un ordre d'idée, j'ai récemment reçu un document qui donne les pertes hivernales globales en France. L'année dernière, elles étaient entre 20 et 30%. Moi, mes pertes hivernales depuis que je fais de l'apiculture, elles sont inférieures à 1%. Jusqu'à présent. L'année dernière, j'ai hiverné 126 colonies, et j'en ai perdu une.

Et puis, c'est pareil. Au fil du temps et par la sélection, les hommes ont développé une abeille douce. La volonté, c'était d'avoir une abeille qui ne pique jamais. Il m'est arrivé de bosser chez des apiculteurs, pendant deux heures, sans protection, et au final de ne pas avoir été piqué une fois. C'est-à-dire qu'on a réussi à avoir une abeille qui n'est plus du tout agressive.

Elles sont comme ça, les tiennes?!!

Pas du tout, non (rires). Non, les miennes, elles sont pas particulièrement agressives, parce que c'est pas non plus ce que je cherche particulièrement.

Mais par exemple, y a 3 ans, dans l'Hérault, j'avais des grosses attaques de frelons asiatiques. Et j'avais une ruche qui était assez agressive. Je voulais qu'elles apprennent à s'en défendre. Donc un jour, j'ai filé un coup de raquette de badminton à un frelon qui volait devant la ruche, et je l'ai jeté dedans. Du coup, les abeilles elles savent faire, elles se mettent autour, elles font monter la température, et il crève d'hyperthermie. J'ai fait ça plusieurs fois, et par la suite, j'ai observé qu'il y avait des frelons crevés devant la ruche. Elles avaient compris.

Donc je pense quand même qu'il faut trouver un juste milieu entre l'abeille super productiviste et très douce, et l'abeille super rustique et agressive. Il faut malgré tout faire du miel, et pouvoir travailler sans non plus te faire attaquer à outrance.

Et puis je ne travaille pas d'abeille de race pure, comme beaucoup d'apiculteurs. Moi, c'est de la bâtarde. C'est beaucoup de l'abeille noire, de la locale, qu'on appelle Apis Mellifera Mellifera. C'est l'abeille de France, du pourtour de la Méditerranée. Et ce métissage, il réunit les qualités des différentes races pour créer des individus plus puissants. Mais en fait, c'est ce que l'abeille recherche à la base, puisque la reine, naturellement, va se faire féconder loin de sa ruche.

C'est vraiment passionnant !

Ouais, l'apiculture, c'est vraiment un monde à part ! Et puis, ça a comme avantage de pouvoir évoluer progressivement. Dans le monde agricole, pour démarrer, il te faut du foncier (hangar, champs, tracteur, ...), et ça chiffre très vite ! À moins d'être en reprise.

Là, moi j'ai réussi à avoir une installation très progressive. Mes premières ruches, je les ai fabriquées à partir de l'ancien plancher de mon voisin, et maintenant je les achète. Je suis encore dans une phase d'investissement, et l'objectif c'est de prochainement pouvoir commencer à me payer.

Tu penses qu'à un moment tu seras en saturation, du fait de travailler seul ?

Eh bien, mon but, c'est pas de devenir très gros. Beaucoup de mes collègues ont cet objectif, même ceux qui sont proches de ma démarche.

Pour moi, le problème, c'est que dans ce monde, l'objectif c'est le tonnage : il faut qu'il y ait pleins de tonnes de miel. Et puis après, ils les écoulent en gros ou demi-gros. Moi j'aimerais bien rester dans un modèle où je fais quelque chose de qualité, où mon miel reste très bon à déguster et où j'ai assez peu d'abeilles pour continuer à bien m'en occuper, plutôt que d'en avoir pleins et ne plus savoir ce qu'il y a dans les boîtes.

Donc c'est ça, tu es sur le bout de ton développement ?

J'en suis pas loin, oui.

Je vais passer à 175 ruches environ, cette année. Le statut agriculteur, c'est 200. J'y serai d'ici quelques années, et très sincèrement, je ne pense pas que j'irai au-delà.

Chronique historique de CLIIOUSCLAT par Lionel FAUVET

1850 - Nous sommes dans une période trouble entre l'abdication du Roi Louis-Philippe en 1848 et le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte qui proclama l'empire en 1851 pour devenir Napoléon III.

La répression contre les démocrates socialistes dans leurs moyens d'expression et de réunion a conduit devant les tribunaux, dans les années 1849-1851, nombre de républicains pour délit de presse ou constitution de « société secrète ».

Dans la Drôme, placée en état de siège comme 32 autres départements, un vaste complot contre la société et le gouvernement se fomentait. Le but des conspirateurs était de renverser ce qui existe. Leurs moyens : le refus de l'impôt et l'insurrection armée. Leurs espoirs, l'abolition des impôts et le partage des biens des riches.

Par l'ordre de M. le Garde des Sceaux, des procédures furent dirigées dans les tribunaux des quatre arrondissements de la Drôme contre les Sociétés secrètes du département. De ces diverses procédures, il résulta que dans l'arrondissement de Valence, des sociétés politiques se sont créées à Mirmande et à Cliousclat sous la direction de M. de Saint-Prix, habitant à Mirmande le Château de la tour de Veyre. Plusieurs membres de ces sociétés ont participé

activement soit aux faits de rébellion qui ont eu lieu à Saulce à l'occasion de l'arrestation du nommé Martin, affilié comme eux aux dites sociétés, soit à la prise d'armes de Cliousclat, du 1^{er}

Octobre 1850, dont le but était de s'opposer à l'arrestation d'individus compromis.

Tout fait supposer que la répression sera complète et qu'un fort petit nombre des prévenus échappera aux investigations incessantes de la justice.

Le chef de l'attroupement, le nommé Joseph Pascal, fournier à Saulce, ainsi que deux de ses coaccusés, François Pascal, son frère, et un autre individu désigné sous le sobriquet de Graillon (Joseph DEMAS, potier à Cliousclat), viennent d'être arrêtés par la gendarmerie de Loriol.

L'autorité était avertie que la plupart des prévenus avaient cherché un refuge dans l'Ardèche qui, faisant partie de la 8^e division militaire, échappe aux rigueurs de l'état de siège. Elle savait en outre qu'une fabrique de poudre clandestine, établie sur une grande échelle, existait au Pouzin, dans la maison d'un sieur Soubeyran, homme énergique et résolu, qui avait promis deux coups de fusil au premier gendarme ou agent de police qui tenterait de l'arrêter.

L'arrestation se passa dans le calme et on trouva dans la maison de Soubeyran une fabrique de poudre parfaitement organisée. On y a saisi grand nombre de cartouches et plusieurs rouleaux et sacs de poudre entièrement et très habilement confectionnée, et toute prête à être employée.

Pendant que ceci se passait au Pouzin, on arrêtait à Saint-Péray un autre meneur des troubles de Saulce, le nommé Joseph Bouchet, tailleur à Cliousclat, âgé de 25 ans. En même temps d'autres arrestations étaient simultanément opérées sur la rive gauche par la gendarmerie de Loriol et de Livron.

Du 5 au 7 février 1852 eut lieu le jugement du 2^e conseil de Guerre à Lyon dans l'affaire de CLIIOUSCLAT. Dans ses séances des 4, 5, 6 et 7 février, le 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire, siégeant à Lyon, s'est occupé de l'affaire des inculpés de Cliousclat.

Les prévenus, au nombre de 21, étaient accusés de port d'armes dans un mouvement insurrectionnel et de provocation à la rébellion. Leur but apparent était d'arracher des mains de la justice un nommé Perrier, de la commune de Saulce, membre d'une société secrète, dont tous les inculpés de Cliousclat semblent faire partie.

Le résumé des faits qui ont amené les prévenus devant le conseil de guerre est mentionné dans l'acte d'accusation ci-après.

Le réquisitoire a été présenté avec beaucoup de talent et d'énergie par M. lieutenant Merle, substitut du commissaire du gouvernement.

Malgré leurs efforts, les défenseurs des accusés, M^e Hermelin et M^e Thibaudier, n'ont pas été assez heureux pour faire triompher leurs moyens de défense qui réduisaient, en définitive, l'affaire de Cliousclat aux simples proportions d'un attroupement armé, punissable dans les limites seulement de la loi du 7 juin 1848 sur cette matière.

Il fallait frapper vite et fort, faire des exemples et ôter l'envie à tous d'une nouvelle rébellion.

En supplément de l'affaire de Cliousclat, dans sa séance du 26 juin 1951, le 2^e conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire, séant à Lyon, a rendu les jugements suivant :

Forite (Jean François), propriétaire à Cliousclat (Drôme), déclaré coupable, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Romégon (Jean-Simon), cultivateur à Cliousclat (Drôme), accusé et déclaré coupable, a été condamné à de 5 ans de travaux forcés.

Garais (Jean-François), propriétaire à Cliousclat (Drôme), déclaré coupable, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Julien (François), cultivateur à Cliousclat (Drôme), déclaré coupable, a été condamné à cinq ans de détention.

Brunier (Joseph), potier à Cliousclat (Drôme), déclaré coupable, a été condamné à la peine d'un an de prison.

Rostaing (Jean-Pierre), cultivateur à Cliousclat (Drôme), déclare non coupable, a été acquitté.

Martin (Henri), boucher à Saulce (Drôme), déclaré non coupable, a été acquitté.

Brun père, dit Jeune, cultivateur à Cliousclat (Drôme), déclaré non coupable, a été acquitté.

Après le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, Cliousclat n'est pas la seule localité à s'insurger.

Le 3 décembre, après Die, Dieulefit, Bourdeaux, Montélimar, les insurgés se réfugient dans les montagnes ; cette troupe se grossit d'éléments venant de Saoû, Pont de Barret, Manas, etc. A Crest, cette troupe se heurte à l'armée ; 5 ou 6 hommes sont tués, d'autres sérieusement blessés.

Certains rescapés rejoignent d'autres républicains à Cliousclat, Mirmande, Saulce.

Dès le 9 décembre 1851 commence une dure répression. Les rescapés des fusillades vont se retrouver en prison à Montélimar, Valence ou Crest, dans la tour, facilement arrêtés car souvent connus de la police en tant que membres des sociétés secrètes, nées des clubs dissous par Louis-Napoléon Bonaparte

1 600 personnes sont arrêtées dans la Drôme dont 1 100 graciées après le 20 décembre. 400 personnes sont déportées au bagne de Cayenne ou en Algérie, Une seule fut condamnée à mort et exécutée.

Sources : Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche
Le Constitutionnel
Le Courrier des Alpes
Le Messager du Midi
Le Courrier de Lyon

TROUBLES DE SAULCE. — Dans sa séance du 24 juillet, le deuxième conseil de guerre, présidé par M. le colonel Ambert, du 2^e régiment de dragons, conformément aux conclusions de M. le capitaine Ruggieri, commissaire du gouvernement, a condamné à dix ans de détention pour cris séditieux et port d'armes apparentes dans le mouvement insurrectionnel de Saulce (Drôme), les nommés Brun fils, dit Jeune, de Saulce; Garais (Jean-François), Curty fils, Roumegon (Jean-Simon); et Julien (François); ces quatre derniers de Cliousclat. (Courr. de Lyon.)

— Dimanche dernier, le nommé Comte, impliqué dans l'affaire de Cliousclat, a été arrêté par la police du Bourg-les-Valence.
Le 17, quatre des prévenus des affaires de Saulce et de Cliousclat, ont encore été amenés dans les prisons de Valence par la gendarmerie de Loriol.
Deux autres prévenus se sont constitués prisonniers, et il y a trois jours la gendarmerie de l'Ardèche arrêta le nommé Besson, impliqué dans les mêmes affaires. En ce moment, quatorze prévenus se trouvent dans les prisons de Valence.

AFFAIRE DE CLIUSCLAT (Drôme).

TENTATIVE D'INSURRECTION.

Le deuxième conseil de guerre de la sixième division militaire, séant à Lyon, présidé par M. Bonat, colonel du 33^e de ligne, s'est occupé, dans ses audiences des 4, 5, 6 et 7 février, d'une affaire très grave.

Vingt-un habitants du village de Cliusclat (Drôme), figurent sur la liste des accusés; sur ce nombre, huit ont réussi à se dérober jusqu'ici aux recherches de la justice.

Voici, en résumé, les faits mentionnés dans l'acte d'accusation, et qui amenaient les prévenus devant le conseil :

« Le 4 septembre dernier, au déclin du jour, la générale battait dans un petit village, d'ordinaire fort paisible, du département de la Drôme, le village de Cliusclat. Quelques hommes d'opinions exaltées, égarés, montés, ce jour-là, par les vapeurs du vin, avaient cru devoir se consulter les défenseurs de M. de Saint-Prix, aujourd'hui fugitif, et qui habitait alors son château de Mirmande.

« M. de Saint-Prix avait été, aux dernières élections pour le conseil général de la Drôme, le candidat du parti démocratique; on le croyait menacé d'arrestation, en raison de son affiliation à des sociétés secrètes, et les démocrates de Cliusclat voulaient l'arracher aux mains de la justice. Parmi eux se trouvait un sieur Garais, adjoint de la commune; c'était lui qui avait eu l'idée de commander aux tambours de battre la générale, et bientôt tout le village fut sur pied. Les uns de bonne volonté, les autres de force, sous l'influence de l'intimidation et de la menace, se rendirent en armes sur la place. Suivant certains bruits, des cartouches furent distribuées, puis l'on se mit en marche vers Mirmande. Mais l'étape ne fut pas longue; arrivée à peine à quelques centaines de mètres de l'enceinte du village, à un endroit appelé le Maupeas, la troupe fit halte et posa ses armes en faisceaux.

« Peu d'instans après, un ouvrier menuisier, qui revenait fortuitement de Mirmande, apprit aux rebelles que tout était tranquille; quelques-uns des plus ardents ne s'en tinrent pas à cette nouvelle, et jugèrent convenable d'aller jusqu'à Mirmande pour juger par eux-mêmes de l'état des esprits; mais le reste de la bande n'attendit pas leur retour pour se disperser, et là se borna en définitive l'expédition. »

Le réquisitoire a été présenté avec beaucoup de talent et d'énergie par M. le lieutenant Merle, substitué du commissaire du gouvernement.

« Messieurs du conseil, a-t-il dit, dans les affaires de Nyons et du Buis, qui vous ont précédemment occupés, votre tâche a été pénible. Vous aviez à atteindre légalement des hommes qui appartiennent à des sociétés; des hommes qui, après avoir donné à leurs réunions le nom de société de bienfaisance, avaient pris toutes leurs mesures pour échapper à la loi; la loi, en effet, ne les eût pas atteints, s'ils n'avaient commis l'erreur d'admettre au milieu d'eux quelques citoyens honnêtes et scrupuleux, qui sont venus vous déclarer leur véritable existence en même temps que leurs coupables projets.

« Dans l'affaire actuelle, votre tâche devient facile, Messieurs, en raison des faits, et surtout en raison des procédures que vous avez déjà suivies. Ces procédures, en effet, vous permettent d'assigner à celle-ci le caractère tout politique qui lui convient; facile encore, en raison des témoignages de visu et irrécusables partant, des dépositions écrites, recueillies quatre jours après les événements, alors que les souvenirs des témoins étaient fidèles; témoignages et dépositions qui serviront de base à l'accusation, et vous permettront de punir, suivant toute la rigueur de la loi, les misérables qui se sont rendus coupables ou

complices des faits que les débats ont déjà portés à votre connaissance.

« Ces faits, vous n'en doutez pas, ont une origine toute politique, et leur ensemble constitue à nos yeux non point une simple rébellion, mais une insurrection à main armée; ils sont la conséquence de l'appui que doivent se prêter les nombreuses sociétés politiques qui ont envahi la Drôme, de la solidarité qu'entraîne pour tous les membres de ces sociétés, dépendantes d'un même chef, le serment qu'ils prêtent en se faisant affilier.

« Et, d'ailleurs, le résumé du drame qui a eu pour théâtre Cliusclat, et qui nous allons nous permettre de vous mettre sous les yeux, vous fera apprécier ces faits et leur assigner leur véritable caractère.

« Le 4 septembre 1850, en exécution des ordres venus de Paris, la justice procédait à une information dans le village de Saulce, et devait y arrêter un nommé Perrier. Pendant leur opération, les magistrats furent prévenus que des émissaires avaient été expédiés dans toutes les communes voisines pour y recruter des complices et revenir en bande, dans le but de leur enlever les détenus qu'ils avaient fait arrêter. Ce but était, en effet, celui qui présidait au rassemblement armé de Cliusclat, et ce but lui était inspiré par qui? Par le nommé Saint-Prix, qui chargeait de l'exécution de ses ordres les chefs secondaires, les hommes qui sont devant vous.

« Le village de Cliusclat situé à 4 kilomètres seulement de Saulce, entendit battre la générale et vit le nommé Garais, adjoint au maire, le sieur Demas-Grailion, conseiller municipal, les sieurs Joseph Pascal, Demas-Musique et autres se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel.

« Dans la matinée, Garais se rendit chez le maire et lui annonça : « que l'affaire devait éclater dans la journée; qu'on sonnerait le tocsin à Mirmande, à Loriol et à Cliusclat, et que, s'il disait un mot, il y aurait quelque chose pour lui comme pour d'autres. »

« Il tint ensuite conseil en buvant dans un cabaret avec les principaux auteurs de la scène; il fut décidé qu'il fallait prendre les armes pour aller délivrer les prisonniers arrêtés à Saulce par la justice, en passant préalablement par le château du sieur de Saint-Prix qui leur donnerait des ordres.

« Gara s'est levé et fit battre la générale; lorsque les habitants se furent réunis à cet appel, il les excita à prendre les armes et donna, en même temps, des ordres pour qu'on allât chercher ceux qui ne se présentaient pas. Il alla lui-même chez plusieurs habitants pour les contraindre à marcher. Il était au milieu de l'attroupement, son fusil à la main et l'épée au côté, ayant pour soldats et complices les hommes au milieu desquels il figurerait aujourd'hui sur ces bancs si les recherches de la justice, à son égard, n'avaient été jusqu'ici infructueuses.

« Après avoir cherché à soulever le village, la bande se mit à parcourir les campagnes, faisant quelques recrues à l'aide de menaces et de violences.

« Des hommes qui refusaient de se mêler aux séditieux furent maltraités et forcés de céder à la vue des baïonnettes et des canons de fusil qu'on dirigeait sur leur poitrine. Un autre vit son domicile envahi, sa porte enfoncée; d'autres enfin, au nombre de huit, qui avaient refusé de marcher, devaient être fusillés.

« Un sac de cartouches confectionnées par Courty fils, avait été distribué par Julien, sur la place publique. La plupart des armes avaient été chargées, et la bande s'était mise en marche et était arrivé au Maupeas, c'est-à-dire à un kilomètre de Cliusclat.

« Cependant, le rassemblement ayant appris qu'un renfort de troupes était arrivé à Saulce, et que les communes voisines restaient tranquilles, ne crut pas pouvoir engager la lutte et se dispersa.

« Dans cette analyse, nous nous dispensons de vous dire la part que chacun des prévenus a prise à ce mouvement; cette part, les débats vous ont appris à la faire, car tous ont démontré, jusqu'à l'évidence, que chacun d'eux avait un rôle actif à remplir. Garais était le chef principal en apparence, mais tous connaissaient et approuvaient le projet dont ils avaient résolu l'exécution ensemble, et dès le matin Garais était le chef, mais les dix-neuf autres étaient les cadres de la bande insurrectionnelle qu'ils voulaient former et grossir quand même fût-ce à l'aide de menaces et de violences.

« Mais, Messieurs, il est un autre inculpé, fugitif aussi, dont nous n'avons encore rien dit, c'est le sieur de Saint-Prix, que nous sommes loin de vouloir oublier pourtant. Celui-ci, en effet, Messieurs, est coupable non-seulement des désordres de la journée du 4 septembre, mais encore de l'agitation et de l'effervescence qui règnent dans tout le département de la Drôme.

« Organisateur et chef de toutes les sociétés secrètes dont nous avons parlé, c'est lui qui a ordonné, qui a précipité l'heure de l'insurrection contre laquelle vous êtes appelés à sévir aujourd'hui; car cette insurrection, nous le savons, il la rêvait dès longtemps pour plus tard, mais sur des bases plus larges et dans un autre but que celui de la délivrance du prisonnier de Saulce, du nommé Perrier; c'était un 13 ou un 24 juin qu'il préparait...

« Et ne croyez pas que ce que nous avançons ici soit une assertion; c'est un fait, c'est une vérité que nous avons trouvée écrite tout entière dans l'interrogatoire de l'un des co-accusés de Saint-Prix, du nommé Dupont (de Valence), comme lui compromis dans le complot de Lyon. Ce Dupont est détenu en ce moment. M. le président, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, et si la défense l'exige, pourra l'appeler à déposer du fait que nous avons avancé contre le sieur de Saint-Prix.

« Je vous ai dit que Saint-Prix rêvait un 13 ou un 24 juin; mais dans quel but, nous dira-t-on? Dans le but, Messieurs, de se créer un rôle politique important, de faire triompher le parti dont il s'est constitué le chef, et peut-être aussi dans celui de refaire la fortune qu'il a dissipée; et ce dernier but il nous est permis de croire qu'il était un peu le sien, car cet homme ruiné s'est mis à la tête de tous ceux qui, comme lui, ont des motifs pour désirer un bouleversement général, ont des motifs pour désirer l'avènement de ce qu'ils nomment la république sociale, avènement qui doit être pour eux le signal du pillage.

« Oui, Messieurs, c'est l'espoir du pillage qui a inspiré à ces soldats de Saint-Prix, à ces Garais, Demas dit Musique, Pascal et consorts, l'ardeur que nous leur avons vu déployer dans le mouvement insurrectionnel de Cliusclat. Tous font partie de sociétés secrètes, tous ont plus ou moins aidé l'insurrection du 4 septembre. »

M. Merle a passé ensuite en revue les faits particuliers à chaque accusé.

Malgré leurs efforts, les défenseurs des accusés, M^e Hermelin et M^e Thibaudier, n'ont pas été assez heureux pour faire triompher leurs moyens de défense qui s'attachaient à réduire l'affaire de Cliusclat aux simples proportions d'un attroupelement armé, punissable dans les limites seulement de la loi du 7 juin 1848 sur cette matière.

Sur les vingt-un accusés, trois seulement ont été acquittés; ce sont les sieurs Pascal (Jean-Antoine), Valla et Michel. Les dix-huit autres ont été condamnés, savoir :

Les contumaces : M. de Saint-Prix, à vingt ans de détention; Garais, Curty fils, Romegon, Rostaing, Julien, Brunier, Forité père, à dix années de détention, à l'interdiction des droits civiques et à la surveillance de la haute police.

Les accusés présents : Pascal (Joseph), Curty (Maurice), Demas (Joseph) dit Grailion, Aimé (Antoine), Rousset, Sestier, Pascal (Auguste), Pascal (François), Demas (Étienne) dit Musique, à cinq années de détention, à l'interdiction des droits civiques et à la surveillance de la haute police; et enfin la femme Côte, à trois mois d'emprisonnement.

AGENDA

Expo DESERT ROUGE

Atelier d'Evelyne Dubour

Mer, Jeu, Ven de 14h30 à 19h jusqu'au 8 septembre

Concert D554

UMLAUT JAZZ BAND

1er août - Place du village – 10€

Don Juan par les Tréteaux du Fenouillet

5 août – Place du village – 21h

Buvette et restauration sur place

Les marchés du coin

11 & 25 juillet

8 & 22 août

12 & 26 septembre

Expo 3D 3Terres

Exposition de l'expérimentation de l'imprimante 3D à terre au 8 FabLab par des céramistes

Inauguration le 12 septembre

Du 13 au 22 septembre à la salle des fêtes

Journée du patrimoine

Programme en cours de définition

Visites

Atelier réalité virtuelle par le 8 FabLab le 21 septembre

Réunion publique le vendredi 20 septembre 2019 à 19 h en salle des Fêtes.

Présentation de la CCVD et de Biovallée par M. Jean SERRET, Président de la CCVD, Maire de Eure et Conseiller Départemental de Crest : quelles sont ces structures, leurs compétences et comment interagissent-elles les unes envers les autres.

Retrouvez toutes les infos et détails sur www.cliousclat.fr



Une nouvelle nounou à la Combe Bacha !

J'ai 33 ans, je suis marié et j'ai un petit garçon de 1 an. Après avoir proposé mes services de Babysitting pendant plus de 15 ans au domicile des parents, j'ai travaillé en structure pendant 8 ans en micro-crèche. J'ai le CAP petite enfance et le DE d'auxiliaire de puériculture. J'ai fait une formation sur le portage en écharpe et sur la langue des signes pour bébés. Je possède le PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1) et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2).

J'ai 2 places de libres pour des enfants de la naissance à 3 ans. Je ne prends pas de périscolaire afin de ne pas perturber le rythme des enfants accueillis.

Nous sommes non fumeur et nous avons des animaux (un couple de Jack Russel, un chat, un poisson rouge et 3 poules). Je suis patiente, douce, bienveillante, attentionné... Je pratique la motricité libre (pas de parc, pas de trotteur), les enfants évoluent à leurs rythmes. Je fais des sorties dans le jardin (maisonnette, toboggan, bascule, bac à sable...), sur la terrasse (camion, chariot de marche, cheval à bascule...), au parc, au RAM, etc...

Je sais qu'il n'est pas facile de confier son trésor le plus précieux à une personne que l'on ne connaît pas. Je sais combien le choix d'une assistante maternelle est complexe, je suis passé par là avec mon fils. Votre enfant sera accueilli dans une maison chaleureuse de plein pied, totalement sécurisé, au calme dans la campagne. Je possède tout le matériel de puériculture nécessaire au bien-être et à l'éveil des enfants.

Je souhaite que vous puissiez partir au travail l'esprit tranquille. Je serai à votre écoute ainsi que celle de votre enfant, je répondrai à ses besoins, je favoriserai son autonomie, son épanouissement... Je propose des activités variées suivant leurs envies et développement: pâte à modeler, sable magique, pâte à patouille, coloriage, gommette, collage, peinture, jeux de transvasement, pâtisserie, lecture de livres, comptines, danse, puzzle, etc, etc... Tout est mis à disposition des enfants suivant la méthode Montessori.

Pas d'exposition aux écrans ! Pas de jeux sonore et lumineux (à part le matériel pour activité snoezelen). Avec votre autorisation je peux prendre des photos et faire un cahier de vie qu'il pourra garder en souvenir où il y sera décrit ses activités, repas, sieste, etc. Grandir à leurs rythmes, rire, jouer, s'épanouir, apprendre, être heureux... Voilà le programme.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me contacter. Je serai ravie de vous répondre et de vous rencontrer.

A très bientôt.

Nounou Virginie Boucher/Cervantes. 06 60 19 53 88

Révision allégée du PLU

Le PLU de la commune de Clionsclat a été élaboré en 2006 et a fait l'objet d'une modification n° 1, d'une révision allégée n° 1, toutes 2 en 2008, et d'une modification n° 2 en 2013, dénommée de manière erronée modification n° 3 sur certains documents. Mais depuis, plusieurs loi (ALUR, LAAF, Macron, ...) sont venues modifier sensiblement les règles d'urbanisme et notre PLU n'est pas encore mis à jour.

D'autre part, la compétence "urbanisme" a entre-temps été transférée à notre Communauté de Communes, celle du Val de Drôme (CCVD) et la consultation des Bureaux d'Études pour nous assister dans notre mise à jour a pris beaucoup plus de temps que prévu. Cela nous a tout de même apporté puisque la consultation a été mutualisée avec plusieurs autres communes permettant de diminuer les coûts, quand même à 8.500 € pour Clionsclat. Par ailleurs, la CCVD ayant pris la compétence de l'urbanisme, c'est également elle qui prend en charge cette nouvelle révision. Voici donc les raisons qui ont généré le démarrage tardif de cette révision.

Les différents points motivant cette révision, sont les suivants :

- Intégrer les nouvelles dispositions (loi ALUR, loi « Macron ») permettant les extensions et la construction d'annexes pour les habitations existantes dans les zones A et N en même temps que la suppression des zones N1,
- Autoriser un projet d'extension du magasin de la station service située sur la RN7 et classée en zone N1. Cette zone N1 est concernée par le recul de 75 m institué par la loi dite « Barnier » qui règlemente la constructibilité le long des grands axes routiers (Articles L111-6 et suivants du code). Si l'interdiction de construire ne s'applique pas à la réfection ou à l'extension de constructions existantes, elle s'impose pour tous projets nouveaux,
- Modifier le règlement écrit de la zone Ui située le long de la RN7, pour autoriser l'urbanisation de 4 terrains sans obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- Mettre à jour les emplacements réservés (supprimer, ajouter ou modifier).

Autre particularité rendant indispensable la mise à jour de notre PLU : certaines des dernières lois impactant l'urbanisme sont maintenant intégrées au Code de l'Urbanisme, lequel prévaut sur notre PLU. Cela impacte les surfaces classées en zone N1 pour lesquelles le PLU est aujourd'hui suspendu jusqu'à l'adoption, qui doit avoir lieu en février prochain, de la révision allégée en cours. Ainsi toute demande de permis ou de travaux sur des constructions positionnée en zone N1 essuient aujourd'hui un refus. Peut-être cela dépend-il des départements mais dans la Drôme, nous n'avons pas été informés de cette disposition et plusieurs propriétaires se retrouvent dans le cas suivant : ils ont fait l'acquisition d'un bien situé en zone N1 avec l'intention de lui apporter des modifications (agrandir, construire une annexe, une piscine, ...). Avant d'acheter, ils ont consulté le PLU qui mentionne les règles auxquelles ils doivent se conformer pour la réalisation de leur projet et la demande d'autorisation les respectant leur a été refusée. Beaucoup de communes et services instructeurs d'urbanisme se sont retrouvés dans cette situation, y compris Clionsclat. Heureusement cela n'est que temporaire mais tout de même assez désagréable.

Au final, les "poches" de zone N1, qui forment sur le plan un "pastillage", vont disparaître. Ces poches sont situées dans des zones beaucoup plus grandes qui sont les zones A (Agricole) ou N (Naturelle). Ces 2 zones interdisent aujourd'hui toute construction nouvelle (sauf bâtiment agricole en zone A). Les constructions aujourd'hui en zone N1 vont donc se voir supprimer toute possibilité de modification. Pour éviter cela, les lois permettent à notre révision allégée d'ouvrir la possibilité, sur ces zones A & N et sur les bâtiments à usage d'habitation, d'agrandir la construction d'un maximum de 30% de la surface initiale et jusqu'à un maximum de 250 m². Des possibilités pour construire des annexes et des piscines seront également intégrées mais avec des règles strictes.

Attention ; cette révision allégée de notre PLU ne permet pas d'ouvrir de nouvelles parcelles à la construction. Par ailleurs, elle comporte une enquête publique qui aura lieu à l'automne et doit faire l'objet d'information des habitants, comme en fait partie cet article, mais sans réunion publique.

Enfin, la transmission de la compétence urbanisme à la CCVD ne veut pas dire que c'est la CCVD qui va décider de l'urbanisme pour nous. La révision du PLU a été lancée à l'initiative de Cliousclat et les modifications qui vont y être apportées sont celles souhaitées par Cliousclat, la CCVD n'intervenant pas à ce stade. Par ailleurs, un PLU intercommunal est en cours d'élaboration mais ne pourra être adopté qu'en 2022. C'est pourquoi la révision de notre PLU a été lancée. Ce PLU intercommunal viendra en lieu et place des règlements d'urbanisme propre à chaque commune (certaines n'ont pas encore de PLU). Mais, là encore, ce sont les élus de chacune des communes qui proposeront au Conseil Communautaire les modifications qu'ils jugeront nécessaires pour leurs communes. En aucun cas ce ne sera la CCVD qui décidera ce qui est bon pour les communes qui la composent.

Logements sociaux locatifs

Le 12 juin dernier, le Conseil Municipal organisait une réunion publique permettant à l'opérateur Habitat Dauphinois et l'architecte Christian MENDEZ de présenter le projet des logements sociaux locatifs.

La réunion a commencé par une intervention du Maire pour rappeler le contexte et la genèse de ce projet suivants :

En 2012, la CCVD élabore un PLH (Plan Local d'Habitat) lequel est un document de programmation indiquant des objectifs :

- Définir une politique de l'habitat,
- Préserver le foncier,
- Adapter l'offre à la demande,
- Établir la programmation en logements sociaux.

Il ressort de ce PLH, pour Cliousclat et avec notamment pour hypothèse une croissance de population de 1,5 % / an, un objectif de 5,5 logements par an dont 4 logements sociaux. L'objectif cumulé sur 7 ans est donc de 20 logements sociaux. A ce jour et depuis cette date, aucun logement social supplémentaire n'a vu le jour.

En 2015, le nouveau Conseil Municipal décide lancer un projet pour se mettre en conformité avec le PLH mais également pour rajeunir la population de Cliousclat. Cela permettra, notamment, à de jeunes couples, avec des enfants en âge d'aller à l'école, de venir vivre sur notre commune alors que les prix de d'acquisition sont trop élevés pour leur pouvoir d'achat.

En plus de la décision de lancer le projet, le Conseil choisit également le site de la Frange Nord.

Enfin, toujours en 2015, il propose, aux habitants qui le souhaitent, de participer à un groupe de travail animé par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) missionné par la commune.

Le CAUE propose à son tour la feuille de route suivante :

- Écriture d'un cahier des charges du projet,
- Consultation d'opérateurs sur la base du cahier des charges,
- Choix d'un opérateur,
- Travail avec l'opérateur sur le dessin du projet
- Validation par le Conseil Municipal du projet de l'opérateur,
- Mise en œuvre du projet.

Le travail avec le CAUE s'est ensuite déroulé de la manière suivante :

- Le 18/09/15 : réunion publique animée par le CAUE en présence d'Isabelle VINCENT de la CCVD et de Marie DASTARAC en tant qu'ABF (Architecte des Bâtiments de France), pour présentation du projet, visite du site et sollicitation de participants au groupe de travail,
- Le 5/10/15 : 1^{er} atelier du groupe de travail avec 22 participants issus de 4 cercles de proximité du projet,
- Le 9/11/15 : visite, organisée par le CAUE, de 5 opérations aux programmes comparables à celui du projet dans des contextes patrimoniaux analogues à celui de Cliousclat, en Sud Drôme et Vaucluse avec 15 participants issus des 4 cercles de proximité.
- Le 9/12/15 : Atelier n°2 du groupe de travail avec 14 participants toujours issus des 4 cercles de proximité. Travail/partage autour des visites d'opération : discussion autour des points

forts/points faibles des opérations visitées et qui peuvent inspirer le projet autour de 3 thématiques : les espaces publics/circulations, le bâti et les vues/le paysage. Il en ressort les points forts suivants :

- 1) favoriser les piétons en leur accordant de la place, de l'espace et en ne réalisant pas un projet à l'ambiance routière,
- 2) mettre en valeur la végétation existante et les espaces verts « sauvages » ou non et minimiser l'impact des parkings en proposant un projet global de stationnement organisé et limité mais justement dimensionné en fonction du nombre de nouveaux habitants,
- 3) favoriser l'accueil des familles, des jeunes et des personnes âgées, éviter les logements trop petits, construire des bâtiments performants au niveau énergétique et le plus « écologique » possible (prise en compte du vent, de l'ensoleillement, de la lumière, recours à des énergies renouvelables...), intégrer les éventuelles terrasses dans le volume bâti,
- 4) intégrer les nouvelles constructions au village en s'inspirant des formes en place existante en termes de hauteur, matériaux, volumes... rechercher une harmonie avec les hauteurs de toit et les volumes existants, proscrire des formes trop rectilignes de type « barre », être attentif à la taille des ouvertures (ni trop petites, ni trop grandes),
- 5) maintenir et valoriser les vues pour les visiteurs et les riverains actuels et à venir sur le paysage, aménager un cadre verdoyant et des vues sur de la verdure sans bloquer les vues sur le paysage,
- 6) conserver une hauteur raisonnable (R+1+toiture) en harmonie avec l'existant avec des constructions sous la ligne de crêtes des toits, fondre les nouveaux bâtiments dans le paysage végétal et bâti existant en recomposant un étagement, un épannelage des constructions, respecter les boisements et trouver de la verdure.

Le travail de ces ateliers a débouché sur un cahier des charges, établi par le CAUE, destiné à consulter les opérateurs intéressés.

Le CAUE nous a indiqué que 2 solutions s'offraient à nous :

- Intégrer les espaces publics autour de la construction ; dans ce cas il nous fallait faire une consultation financière des opérateurs,
- Exclure les espaces publics de la construction avec 2 incidences :
 - La possibilité de choisir un opérateur "partenaire",
 - L'obligation de conserver la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics.

C'est le choix n° 2 qui a été retenu par le Conseil Municipal. Le Maire a donc envoyé à, plusieurs opérateurs, un appel à manifestation d'intérêt. Deux ont répondu favorablement, DAH (Drôme Aménagement Habitat), lequel a réalisé l'opération du Gier, et HD (Habitat Dauphinois). Les 2 opérateurs ont donc été invités à un entretien permettant d'échanger et de voir comment pouvait se dérouler le partenariat.

Les membres du Conseil réalisant les entretiens ont fait part de leur souhait de proposer des architectes, de participer au choix de l'architecte, que l'opérateur participe à des réunions avec le groupe de travail et à des réunions publiques.

Le choix a été assez facile, DAH ayant répondu non à toutes les souhaits et HD ayant répondu également à toutes les souhaits mais par un oui.

Sur les 4 architectes consultés, dont 2 présentés par HD et 2 par la commune, 2 seulement ont été invités à un entretien et c'est donc Christian MENDEZ du cabinet BILOBA, présenté initialement par la commune, qui a été retenu.

Parallèlement, la commune a commandé un diagnostic des espaces publics au paysagiste Michel FLORIN du cabinet SEMPERVIRENS de Livron, lequel avait déjà travaillé avec la commune sur la modification n° 3 du PLU en 2013.

Une série de réunion avec l'opérateur, l'architecte, le paysagiste et la commission d'urbanisme ont été nécessaires pour arriver à caler les niveaux du bâtiment, de l'accès pour y entrer en véhicule et à pied. A la suite de ces réunions techniques le groupe de travail a été de nouveau sollicité pour la présentation d'une première approche architecturale du projet de construction.

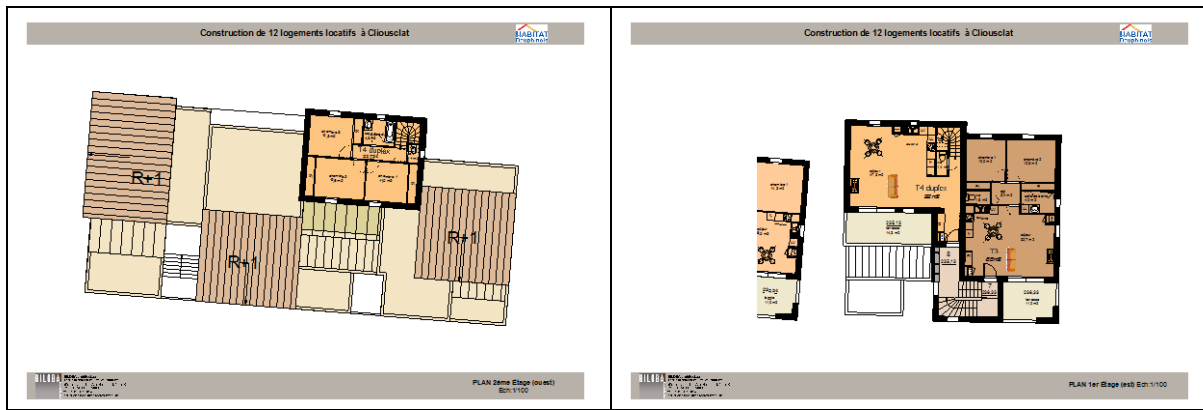
Le projet ayant reçu un accueil plutôt favorable, une réunion avec les collaborateurs de l'ABF a alors eu lieu et le projet s'est affiné en fonction des observations émises au cours des différentes réunions pour aboutir au projet présenté ce 12 juin 2019.

Il respecte beaucoup des préconisations issues des ateliers avec le groupe de travail et en voici ses grandes lignes :

- 12 appartements dont deux T4 de 92 m², six T3 de ~ 67 m² & quatre T2 de 52 m², soit 12 logements.
- Chaque appartement comporte une loggia/jardin/terrasse ou balcon de ~11 m² pour les T2, de ~ 10 m² (de 9 à 15 m²) pour les T3 et de 14 m² pour les T4.
- Une hauteur générale restant à R + 1 à partir du parking du Gier avec 2 surélévations ponctuelles à R + 2 pour les duplex des T4.
- Une finition des murs avec un enduit minéral de couleur ocre en harmonie avec ce qui se fait dans le village.

Le permis a été déposé avec les plans joints.





Résumé des conseils municipaux

Ceci est un résumé des conseils, retrouvez les comptes rendus complets des conseils municipaux sur www.clousclat.fr

Conseil Municipal du 12 septembre 2018

Procurations : Lionel GRANJON à Jean-Patrice MISPREUVE

Absences : Annick HERVÉ

Le CR du dernier Conseil et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptés à l'unanimité.

Ce Conseil démarre par une présentation du compteur LINKY réalisée par Mmes Jeannine DOPPEL, Directrice Drôme Ardèche d'ENEDIS et Clionsclatienne avec Mme Delphine VERCASSON, interlocutrice ENEDIS de la commune.

Transfert de la gestion de la MSAP (Maison de Services Au Public) de Livron à notre Communauté de Communes (CCVD). La CLECT (Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges) a déterminé les montants de charges et de recettes qui a permis au Conseil Communautaire de valider ce transfert. Après cette approbation, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit à son tour valider cette décision.

Préemptions - les 2 délibérations suivantes ont consisté au renoncement à préempter 2 parcelles dans le village et 1 parcelle à la Combe Bacha.

Subvention pour 3 ans de la CCVD aux communes - La compétence "Tourisme" ayant été transférée à la CCVD par obligation inscrite dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les taxes de séjours perçues par les hébergeurs et jusqu'alors restituées aux communes va maintenant à destination de la CCVD. Afin de permettre à la commune de s'adapter à la perte de cette ressource et de pouvoir poursuivre ses actions d'animation de la vie locale, le Conseil Communautaire de la CCVD a décidé de verser temporairement sur trois ans, une subvention exceptionnelle équivalent au montant perçu en 2016, soit, pour Clionsclat, 2.191,50 €

Questions diverses

- La demande du Comité de Jumelage d'accueillir la délégation italienne de TRADATE le 28 septembre.
- Les incivilités commises au cimetière (fleurs arrachées, tombes salies, ...) et la décision de modifier le règlement pour permettre de fermer à clé nocturne du cimetière.
- PLU : en attendant l'élaboration du PLU intercommunal, la commune souhaite engager une procédure de révision allégée de son PLU afin de corriger le "pastillage" N1 en zone A et N. Une consultation mutualisée pour plusieurs communes va être engagée par la CCVD.
- Depuis le 25 mai 2018, le RGPD doit être mis en place dans les communes. Clionsclat va répondre favorablement, par le biais d'une convention, à la proposition du CDG 26 pour une aide de ce dernier avec la venue d'un technicien 1 à 2,5 journées par an.
- Le Maire présente une convention, proposée par le CDG26 (Centre de Gestion de la Drôme) pour la mutualisation d'un technicien, à raison de 1 à 2,5 journées/an, d'un montant de 298€/jour, afin de nous aider à nous mettre en conformité au regard du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Conseil Municipal du 17 octobre 2018

Procurations : Julien POUX à Lionel GRANJON & Corinne BOREL à Gilbert CHAREYRON

Absences : Corinne BOREL & Christian PERRIER

Le CR du dernier Conseil est adopté à l'unanimité.

Développement du réseau électrique - Le SDED (Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme) a étudié un projet de développement, à sa charge, du réseau BT (Basse Tension) de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques suivantes :

- Renforcement à partir du poste MOIRANS pour un montant de 103.864,68 €
- Renforcement à partir du poste LES BARUELLES pour un montant de 11.032,07 €
- Renforcement à partir du poste LA GRANGE pour un montant de 19.053,91 €

Création de poste - La secrétaire de Mairie titulaire, Maud BASHIR BLEYER, a pris une disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 8 ans. Elle a pris dans un premier temps une disponibilité pour 3 ans renouvelable. Elle peut néanmoins demander à tout moment sa réintégration. Elle ne perd pas son grade, ni le lieu du poste. Donc si elle souhaite réintégrer ses fonctions, la commune doit la reprendre dans un délai de 3 mois.

Elle ne peut donc pas être remplacée ; la commune prendrait un gros risque financier en donnant son poste de titulaire à un autre fonctionnaire.

La solution réside dans le remplacement de Maud par un poste de contractuelle en CDD. Il n'y a pas eu besoin de créer un poste jusqu'à présent puisque la remplaçante est au même grade que Maud, en catégorie C.

La secrétaire actuelle souhaite faire valoir ses 3 ans de présence à Clionsclat et demande une augmentation, un passage à la catégorie supérieure (grade qu'elle avait à La Poste), c'est-à-dire rédacteur principal 1^{ère} classe.

Cela passe par une création de poste permanent de contractuelle, qui pourra être supprimé au retour de Maud.

RGPD - La délibération suivante consiste à valider la convention, évoquée au Conseil précédent, de mutualisation avec le CDG26 d'un technicien pour nous aider à répondre aux exigences du RGPD.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Aménagement des espaces publics impactés par les logements sociaux locatifs. Le cabinet Sempervirens a donc été mandaté pour réfléchir à cette réorganisation. Ce travail a donc abouti au projet intégrant les aménagements suivants avec le détail des coûts ci-dessous :

• Dépenses	• Montants HT
Aménagement du parking du temple (accès depuis la Grande Rue)	• 41.000€
Aménagement du parking du tri sélectif	• 26.000€
Création d'une liaison piétonne entre les deux parkings	• 6.800€
Création d'une grande esplanade arborée	• 71.000€
Création d'une rampe de jonction accès immeuble / chemin de la Croix	• 73.000€
Aménagement d'une placette entre le nouvel immeuble et celui de la mairie, et du jardin au nord et à l'est du nouvel immeuble	• 54.000€
Liaison piétonne entre le parking du tri sélectif et cette placette	• 59.000€
• TOTAL	• 330.800€

Ce montant intègre les prestations intellectuelles et des aléas et ces travaux peuvent être réalisés en différentes phases et certains pourront être abandonnés.

Le Conseil approuve par 8 voix pour et 2 abstentions

Demande de subventions. Le Maire propose le Plan de financement suivant et l'autorisation de solliciter des subventions en découlant :

Recettes	Taux	Montant HT
Département de la Drôme	40%	132 320,00 €
Région Auvergne Rhône Alpes	5%	16.540,00€
Etat : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	10%	33 080,00 €
Etat : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	25%	82.700,00 €
Sous-total :	80 %	264.640,00
Financement communal	20%	66 160,00 €
Total :	100%	330 800,00 €

Le Conseil approuve par 8 voix pour et 2 abstentions

Salle des fêtes - Le Maire fait état d'incivilités par certains loueurs de la Salle des Fêtes (musique et surtout basses trop fort, hurlements dans la rue du village, canettes, bouteilles détritues le lendemain matin dans la rue du village, ...) jusqu'à des heures déraisonnables.

Le Maire rappelle que la salle des fêtes est située dans le village et que ceux qui la louent, quels qu'ils soient et ici comme ailleurs, doivent respecter les voisins. Si leur fête est très occasionnelle (mariage, anniversaire, ...) les voisins, eux, vivent cela chaque week-end.

Le Maire propose de mettre en place une caution "bruit et incivilités" d'un montant de 500 € Cette caution sera encaissée lorsqu'un technicien ou un élu devra se déplacer en cas de non-respect du règlement.

Le Conseil est partagé et demande réflexion ; le Maire propose donc de reporter la délibération à un Conseil ultérieur.

Le Conseil donne son approbation pour abaisser le seuil du sonomètre de 105 à 100 Db.

Questions diverses :

- Demande de l'association Cliou Country d'utiliser la SdF 1 fois / mois le mardi soir en plus des autres créneaux d'utilisation dont elle dispose. Le Conseil donne un avis défavorable.
- La livraison des panneaux d'information sont annoncés pour la semaine 43.
- Demande de l'association des Amis de Compostelle de prêt de la Maison des Associations à titre gracieux occasionnellement 1 journée en février 2019. Avis favorable du Conseil.
- Limitation de vitesse route de la Combe Bacha ; réinterroger le service des routes du département pour voir ce que l'on est autorisé à mettre en place de plus adapté.

Conseil Municipal du 13 novembre 2018

Procurations : Rémy VINUESA à Jean-Patrice MISPREUVE, Jessica LABANNE à Julien POUX & Lionel GRANJON à Bertrand DELALLE

Absences : Corinne BOREL & Philippe ARCHIMBAUD

Le CR du dernier Conseil et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptés à l'unanimité.

Taux de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été mise en place au 1^{er} mars 2012 en remplacement de la TLE.

Pour rappel les recettes provenant de la taxe d'aménagement sont les suivantes :

- 2018 : 2.825 €
- 2017 : 2.465 €
- 2016 : 1.340 €
- 2015 : 815 €
- 2014 : 815 €

L'ensemble des communes bénéficiaires fixe les taux applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante par délibération avant le 30 novembre.

Considérant que la taxe d'aménagement constitue une ressource d'investissement destinée à financer les travaux d'équipement urbain et la possibilité de fixer le taux de la taxe entre 1 et 5%,

Le Maire propose et le Conseil adopte de maintenir le taux à 3 % et d'exonérer partiellement :

- de 30%, de la surface des locaux à usage d'habitation principale ayant un prêt d'accès à la propriété,
- de 50% de la surface des locaux à usage industriel ou agricole et leurs annexes,

Indemnités au receveur municipal - Le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté interministériel paru au Journal Officiel du 16/12/1983 a défini les conditions d'attribution, au receveur-municipal, de l'indemnité de conseil.

Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, fournies par le comptable en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Madame Véronique MAZEYRAT, Trésorière de Crest, receveur-municipal, ayant donné son accord sur l'ensemble de ces prestations, Monsieur le Maire, propose de lui attribuer l'indemnité de conseil selon les termes de l'article 4 de l'arrêté précité, à savoir :

- base de calcul : moyenne annuelle des dépenses réelles (fonctionnement + investissement) des trois derniers exercices clos, à l'exception des opérations d'ordre avec application d'un coefficient multiplicateur
- taux : 100% (ou 50%) à définir

	Moyenne annuelle des dépenses réelles (fonctionnement + investissement) des trois derniers exercices clos	Coefficient multiplicateur
A	0 à 7 622.75 €	3 ‰
B	7 622.75 à 30 489.80 €	2 ‰
C	30 489.80 à 60 979.61 €	1,5 ‰
D	60 979.61 à 121 959.21 €	1 p/mille
E	121 959.21 à 228 673.53 €	0,75 ‰
F	228 673.53 à 381 122.54 €	0.50 ‰
G	381 122.54 à 609 796.07 €	0.25 ‰
H	au-delà de 609 796.07 €	0.10 ‰

L'indemnité pour l'année 2018 s'élève à 335,15 € net (voir note du calcul jointe)

Le Maire propose de retenir un taux de 50 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

Désignation d'un Conseiller Municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire explique que les modalités de gestion des listes électorales ont été modifiées par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant ainsi les modalités d'inscription sur les listes électorales. Cette réforme qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 renforce les pouvoirs du maire : il est dorénavant compétent à la place des commissions administratives pour contrôler et inscrire les électeurs sur les listes.

Un répertoire unique est mis en place par l'INSEE.

La commission de contrôle remplace donc la commission administrative. Cette commission s'assure de la régularité de la liste électorale, son rôle est également d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs avant qu'ils n'engagent un recours devant le juge administratif

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, la commission est composée :

- D'un délégué de l'administration désigné par Le Préfet (M. Patrick POUX est proposé)
- D'un délégué désigné par le président du TGI (M. Bruno BOISSY est proposé)
- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Le Conseil élit Lionel GRANJON à la commission de contrôle électoral

Subvention à l'association "Certains l'aiment bio" pour le marché de Noël

Le Maire explique au conseil que l'association « certains l'aiment bio » organise un marché de Noël, le 1^{er} décembre 2018.

Afin de couvrir les frais de communication liés à l'organisation du marché, l'association sollicite une subvention de 200€. Pour mémoire, la commune a versé 700 € de subvention pour le marché de Noël en 2017)

Le Maire répondre favorablement à cette demande compte-tenu de la qualité de ce marché et du monde qu'il fait venir. Le Conseil approuve la proposition du Maire

Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Procurations : Annick HERVÉ à Bertrand DELALLE

Absences : Corinne BOREL

Le CR du dernier Conseil et 4 des 5 délibérations de ce Conseil sont adoptés à l'unanimité.

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de

Pour la salle des fêtes, le Maire propose de maintenir les tarifs en place depuis 2015, à savoir :

- Location week-end : pour les cliousclatiens : 200 €
pour les extérieurs : 500 €
- Location journée hors week-end : pour les cliousclatiens : 75 €
pour l'extérieur : 150 €

En terme de recettes, les locations de la SdF ont apporté les recettes suivantes :

- en 2018 : 3.875 € sans extérieur
- en 2016 : 5.300 € dont 2 extérieurs.
- en 2017 : 4.050 € dont 1 seul extérieur

Pour la Maison des Associations, les tarifs de la MDA sont compliqués entre petite salle et grande salle ; lorsqu'il y a une demande de location, le Maire propose un tarif unique pour toute la MdA pour des raisons pratiques (accès aux toilettes notamment donc on ne peut pas fermer).

le Maire propose de maintenir les tarifs en place depuis 2007, à savoir :

- Location week-end : pour les cliousclatiens : 125 €
pour les extérieurs : 200 €
- Location 1 journée en semaine : pour les cliousclatiens : 65 €
pour l'extérieur : 130 €
- Location au-delà de 4 jours dans la limite de 6 avec week-end :
pour les cliousclatiens : 255 €
pour l'extérieur : 510 €

En terme de recettes, les locations de la SdF ont apporté les recettes suivantes :

- en 2016 : 3 locations pour un total de 365 €
- en 2017 : 3 locations pour un total de 515 €

Le Conseil valide les propositions du Maire pour la Salle des Fêtes et pour la Maison des Associations.

Local pour les infirmières

Le Maire rappelle qu'un cabinet infirmier s'est installé dans l'ancien local de l'Agence Postale. Ce local a été mis à disposition gratuitement jusqu'au 31/12/2016.

Une convention a été signée pour l'année 2017 et 2018 fixant le montant de la location à 180 €/trimestre ; il convient donc de décider le tarif de la location pour 2019 et de renouveler la convention de mise à disposition du cabinet infirmier.

Le Maire propose de maintenir le tarif de 2017 & 2018, à savoir 180 €/trimestre. Le Conseil approuve cette proposition.

Achat du Terrain Castagnier - Le Maire explique au conseil Municipal que M. Castagnier a été reçu en mairie. Il habite La Combe Bacha et souhaite installer un portail pour clôturer sa parcelle. La Parcelle se trouve en partie sur un emplacement réservé par la mairie et M. Castagnier ne peut donc pas entreprendre ses travaux de clôture, puisque le passage doit être laissé libre. Il souhaite donc que la commune lui rachète le terrain nécessaire à l'emplacement réservé pour un chemin piétonnier. Il est donc nécessaire de fixer un prix d'achat afin de faire une proposition à M. Castagnier.

La Parcelle se trouve en zone N1.

Après débat, le Conseil fixe la proposition à 1 €/m² x ~ 300 m² soit un total de 300 € par 9 voix pour et 1 abstention.

Achat du Terrain Prunier - La famille Prunier possède le terrain situé près de La Poterie. La Fabrique de Poterie souhaite pouvoir s'approvisionner en terre pour la fabrique. La famille Prunier souhaite que la commune lui fasse une proposition d'achat.

La parcelle se situe en zone N.

Après débat, le Conseil fixe la proposition à 3 €/m² x ~ 3.600 m² soit un total de 10.800 €.

Question diverses

Projet de M. Guillaume TADDÉO - M. TADDÉO souhaite ouvrir un bar/épicerie dans le village.

Il convient que M. TADDÉO développe un peu le concept et fournisse des documents présentant le commerce qu'il souhaite ouvrir avec notamment un budget prévisionnel et les surfaces nécessaires (cuisine, stock, restauration, bar, terrasse, épicerie..).

Par ailleurs, la Poterie, évoquée par M. TADDÉO pour ouvrir un tel commerce, n'a pas vocation à accueillir de commerce de restauration.

CAF (Capacité d'Autofinancement) de la commune

La CAF est le résultat dégagé par les opérations réelles de la section de fonctionnement. Elle détermine la capacité de la commune à payer sa part d'investissement ou à honorer ses annuités d'emprunts.

Évolution de la CAF de la commune depuis 2013 (CA = Compte Administratif, soit les résultats comptables de l'exercice) :

	• CA 2013	• CA 2014	• CA 2015	• CA 2016	• CA 2017
• Dépenses	• -316.118 €	• -338.034 €	• -401.796 €	• -375.605 €	• -381.525 €
• Recettes	• 483.832 €	• 498.715 €	• 519.291 €	• 467.705 €	• 451.712 €
• CAF	• 167.713 €	• 160.681 €	• 117.495 €	• 92.100 €	• 70.187 €€

Pour exemple, en terme de capacité à honorer les annuités d'emprunts, la Commune a contracté, en 2018, un emprunt de 127.000 € sur 15 ans pour une annuité d'emprunt de 8.500 €.

Sécurisation du carrefour Nord D57/D554

La Mme MARLHENS, qui habite au niveau du carrefour, soumet au Conseil Municipal sa requête de sécuriser le carrefour. Les enfants qui traversent à ce niveau pour prendre le bus, n'ont pas d'éclairage public, pas de passage piéton ou aucune signalisation prévenant les automobilistes de la traversée d'enfants. Elle demande à ce que la question soit évoquée et étudiée en conseil.

Gilbert va solliciter le service des routes du département pour voir s'il est possible d'aménager le carrefour D57/D554 de la même façon que celui de la D57 / Route de la Combe Bacha – VC1.

Le Conseil décide de mettre en place des panneaux de limitation à 30 km/h à la Combe Bacha, sur la VC 1 :
en allant vers Loriol lorsqu'on arrive de la D57 ou de la descente des Vincentes,
en allant vers la D57, lorsqu'on arrive de Loriol ou de la descente du Haut de Signol.

Interdiction des animaux sauvages dans les cirques - Le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu de l'association "30 Millions d'amis" concernant l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques. En réponse aux demandes d'éventuels cirques de venir s'installer sur la commune, le Conseil décide de sensibiliser ces derniers sur les conditions de vie de leurs animaux et de l'attention du Conseil à cet égard.

Projet associative sur Cliousclat - Un projet d'école associative est en train de mûrir sur Cliousclat pour accueillir ~ 10 à 15 élèves.

Le projet fait débat sur l'autorisation des locaux d'accueillir un tel projet, le danger que cela peut faire peser sur le nombre de classes à l'école communale et le concept d'école libre.

Il est décidé de demander à la porteuse de projet de venir le présenter au Conseil.

Conseil Municipal du 12 février 2019

Procurations : Lionel GRANJON à Julien POUX

Absences : Corinne BOREL & Philippe ARCHIMBAUD

Le CR du dernier Conseil et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptés à l'unanimité.

Ecole de Pan – Comme évoqué au précédent Conseil, Mme Munsch-Narbey vient présenter son projet d'école associative envisagée quartier "Les Chênes", avant le Conseil proprement dit, en présence de M. Benoît MACLIN, Maire de Mirmande et Président du SIVO, invité pour l'occasion.

Demande de subventions à l'État pour la 3^{ème} phase de réhabilitation de la Poterie de Cliousclat

Le Maire rappelle que le montant des travaux de la 3^{ème} phase de réhabilitation de la poterie de Cliousclat est estimé à 630.000 € et qu'il est temps de solliciter des subventions.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel - 3 ^{ème} phase (à ce jour)			
Ressources	Dépense subventionnable	Montant HT	Taux (%)
DSIL 2019	630.000€	126.000 €	20.00%
DETR 2019	500.000€	125.000 €	19.84%
Conseil Régional	630.000€	126.500 €	20,08%
Conseil Départemental	630.000€	126.500 €	20,08%

Sous-total des aides publiques		504.000 €	80,00%
Apport collectivité	Fonds propres		
	Emprunt	110.400 €	17,00%
Autre recettes (loyer sur 5 ans)		15.600 €	3%
MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)		630.000 €	100,00%

Il donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à solliciter :

- Auprès de l'Etat :
 - 125.000 € au titre de la DETR
 - 126.000 € au titre de la DSIL
- Auprès de Département de la Drôme : 126.500 €
- Auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes : 126.500 €

Demande de subvention pour l'aménagement paysager des espaces publics

Le plan de financement pour l'aménagement des espaces publics, voté au cours du Conseil du 17 octobre 2018 a dû être modifié de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel			
Ressources	Dépense subventionnable	Montant (HT)	Taux (%)
DSIL 2019	330.800€	82.320 €	24,89%
DETR 2019	330.800€	82.320 €	24,89%
Conseil Régional	330.800€	50.000 €	15,11%
Conseil Départemental	330.800€	50.000 €	15,11%
Sous-total des aides publiques		264.640€	80,00%
Apport collectivité	Fonds propres		
	Emprunt	66.160 €	20,00%
MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)		330.800 €	100,00%

Le Conseil valide les demandes de subventions conformément au tableau ci-dessus.

Statut de la CCVD : changement d'adresse du siège social

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin d'acter le changement d'adresse du siège social, suite au déménagement de la collectivité à Eurre.

A cette fin, le Conseil Communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur la modification de l'article 2 lors de la séance du 29 janvier 2019.

Le Conseil valide la modification statutaire de la CCVD.

Questions diverses

Colombarium - Mme Céline ADAM, demeurant depuis 20 ans à la Combe Bacha sollicite l'autorisation de déposer les cendres de son père, M. Raymond PLANTIER décédé récemment, au colombarium de la commune.

Le Conseil donne son accord.

Parcelle de bois - La parcelle C96 de bois, de 37.350m² située au Berry va être vendue. Selon le Code forestier, lors d'une vente, la commune peut exercer son droit de préférence, c'est-à-dire que la commune peut se positionner pour l'achat de cette parcelle.

Elle est vendue au prix de 4.000 € + 900 € frais de notaire

Le Conseil émet l'avis, par 8 voix et 1 abstention, de ne pas user de son droit de préférence, selon l'usage envisagé par l'acquéreur à solliciter.

PLU – La consultation engagée par la CCVD pour retenir un Bureau d'Études afin de mettre en œuvre la révision allégée de notre PLU. C'est le BE Interstice de Vienne qui a été retenu. Le coût est de 8.500 € et celui-ci est pris en charge par la CCVD dans le cadre de sa prise de compétence de l'urbanisme. La réunion d'enclenchement est fixée au lundi 18 février 2019 à 17 h en Mairie. Les conseillers municipaux qui le souhaitent sont les bienvenus, en plus de ceux de la Commission d'Urbanisme qui est convoquée.

Fête de la Musique – La fête de la musique a eu lieu à Mirmande l'année dernière ; elle aura donc lieu à Cliousclat en 2019. Cette année le 21 juin tombe un vendredi. Les Marchés du Coin auront lieu les 13 & 27 juin ; il n'est donc pas envisageable de grouper ces 2 événements.

Il est décidé de co-organiser avec plusieurs associations et de le faire sur la Place du Village.

Association Idée – L'AG de l'association aura lieu le 16 février prochain à 10 h 30 à la Maison des Associations de Mirmande où l'on parlera notamment des 24 h des boules qui auront lieu, cette année, à Mirmande.

Compost collectif – L'inauguration du compost collectif, installé sur le parking sous l'Alandier aura lieu le 15 février à 16 h avec le Président de la CCVD, Jean SERRET.

Conseil Municipal du 12 mars 2019

Procurations : Lionel GRANJON à Julien POUX & Rémy VINUESA à Christian PERRIER

Absences : Gilbert CHAREYRON

Le CR du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité tandis que les 2 délibérations suivantes sont adoptées à 10 voix pour et 1 abstention.

Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection avec le CDG 26

Le Maire explique au conseil que l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale impose aux collectivités de désigner un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection (ACFI).

Le CDG 26 propose, moyennant un tarif journalier de 294€, ce service.

Les missions de la fonction d'inspection sont confiées à un intervenant qualité de la cellule sécurité et condition de travail du CDG 26, intervenant en qualité d'ACFI (agent chargé de la Fonction d'inspection). A ce titre il est chargé de :

- Contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la FPT
- Il propose à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer les conditions de travail, la prévention
- Il donne un avis sur le règlement et consignes que l'autorité envisage d'adopter
- Il assiste avec voix consultative aux réunions du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail et participe à la délégation chargée de l'enquête en matière d'accident du travail
- Il intervient en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CHSCT dans la résolution d'un danger grave et imminent
- Chaque intervention de l'ACFI donne lieu à la rédaction d'un rapport, ou compte-rendu adressé à l'autorité territoriale et au médecin de prévention.

Le Conseil approuve la signature d'une convention avec le CDG26.

Contrat groupe risque prévoyance et santé avec le CDG 26 : Procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation.

Le Maire informe le conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de gestion de la fonction Publique Territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités.

Le CDG 26 se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque prévoyance et le risque santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leur agent.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire

Le Conseil valide le fait de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

Questions diverses

Cérémonies du 19 mars : 10 h 00 à Clionsclat & 11 h à Lorient

PLUi – Des réunions publiques sont organisées pour expliquer le PLU intercommunal. Ces réunions ont lieu : le 27 mars à Beaufort sur Gervanne, le 28 mars à Livron puis à Divajeu et Puy Saint-Martin

Conseil Municipal du 9 avril 2019

Procurations : Jean-Patrice MISPREUVE à Annick HERVÉ

Le CR du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

Budget Assainissement

Le CA (Compte Administratif) de l'année 2018 est le suivant :

	• Section exploitation	• Section Investissement
• Dépenses	• 11.566,88 €	• 3.025,00 €
• Recettes	• 10.701,75 €	• 9.254,32 €
• Résultat 2018	• -865,13 €	• 6.229,32 €
• Résultat exercice 2017	• 10.433,65 €	• 34.456,61 €
• Excédent/déficit	• +9.568,52 €	• +40.685,93 €

Le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal est identique.

Le budget pour 2019 est le suivant :

	• Section exploitation	• Section Investissement
• Dépenses	• 20.593,52 €	• 52.279,45 €
• Recettes	• 20.593,62 €	• 52.279,45 €

Le CA, Le Maire étant sorti, est validé par 10 voix pour et 1 abstention.

Le Compte de Gestion et le budget sont approuvés par 11 voix pour et 1 abstention.

Taux d'assainissement 2019

Le Maire propose le maintien des tarifs d'assainissement soit :

- Taxe annuelle dite "part fixe" à 60.65 €
- Le prix du mètre cube consommé à 0.81€

Le Conseil valide la proposition du Maire par 10 voix pour et 2 abstentions.

Budget Commune

CA : Le CA (Compte Administratif) de l'année 2018 est le suivant :

	• Section fonctionnement	• Section Investissement
• Dépenses	• 389.470,40 €	• 296.646,07 €
• Recettes	• 448.744,07 €	• 188.413,23 €
• Résultat 2018	• +59.273,67 €	• +108.232,84 €
• Résultat exercice 2017	• 308.729,96 €	• +42.180,06 €
• Excédent/déficit	• +368.003,63 €	• -66.052,78 €

Compte de Gestion : le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal est identique.

Affectation du Résultat : affectation en investissement : 66.052,78 € (compte 1068),

report en excédent en fonctionnement de 301.950,85 €,

Budget : le budget pour 2019 est le suivant :

	• Section fonctionnement	• Section Investissement
• Dépenses	• 750.579,85 €	• 2.687.351,20 €
• Recettes	• 750.579,85 €	• 2.687.351,20 €

Le CA, Le Maire étant sorti, est validé par le Conseil par 9 voix pour et 2 abstentions

le Compte de Gestion et le budget sont approuvés par 11 voix pour et 1 abstention.

Taux d'imposition 2019

Le Maire propose le maintien du taux des taxes comme suit :

- Taxe habitation : 13.62 %
- Taxe foncière bâti 16.42 %
- Taxe foncière non bâti 43.97 %

La proposition du Maire est approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

- 1- Déclaration d'intention d'aliéner pour info puisque la compétence est détenue par la CCVD. La commune émet un avis qui est suivi par la CCVD
DIA n° 2 : vente VEGA Nicolas/VEGA Aurélio parcelle ZD 410,359, 360 et 171 situées à La Combe Bacha.
DIA n°3 : vente GIRARD/MARLHENS parcelle ZD 109 situé aux Vincentes.
Les avis qui seront transmis à la CCVD sont une renonciation à préempter.
- 2- Courrier de Mme Moscatelli : souhaite louer la Maison des Associations du 18 au 22 août pour des cours de Taïchi. Elle voudrait savoir si, dans le cas où au dernier moment elle ne l'utilise pas, si elle est obligée de payer. Elle propose également de faire une démonstration dans le village.
- 3- PLUI

- 4- PLU
- 5- Location de la Salle de Fêtes à un Mirmandais : même prix que pour les Cliousclatiens.
- 6- Une commande va être passé à l'OPC Provence MO pour les travaux de la tranche 2 de la Poterie pour ~ 18 k€HT
- 7- Une commande va être passée au BE Sempervirens pour établir le cahier des charges et réaliser la consultation des entreprises pour les accès à la parcelle de construction des logements sociaux locatifs. Le montant sera précisé en fonction des priorité dans la chronologie des travaux.
- 8- EdG pour ~ mi ou fin mai - Lionel Fauvet a fourni de la matière pour un article historique.
- 9- Mesurer le volume des choses à stocker pendant les travaux de la tranche 2 de la Poterie pour éventuellement louer des containers.
- 10- Festivités de l'été
 - a. Fête de la musique
 - b. Pièces de théâtre.
 - c. Fulgurance le 13 juillet La Folle allure.
 - d. Faire Chabrot organise un événement dans la poterie fin avril.
 - e. Concerts de Poche – Pianiste.
- 11- Action Citoyenne Mirmandaise.

Conseil Municipal du 29 avril 2019

Procurations : Rémy VINUESA à Christian PERRIER, Lionel GRANJON à Annick HERVÉ, Julien POUX à Jessica LABANNE.

Absents : Corinne BOREL, Jean-Patrice MISPREUVE

Le CR du dernier Conseil est adopté à l'unanimité et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptées par 9 voix pour et 1 abstention.

Choix des entreprises pour la phase 2 des travaux de réhabilitation de la Poterie de Cliousclat

La commission des marchés publics s'est réunie jeudi 25 avril 2019 afin de travailler sur les offres déposées en mairie concernant la 3^{ème} tranche de travaux de la réhabilitation de La Poterie.

Rappel : la commission a pour objet de choisir les entreprises à proposer au Conseil Municipal pour être retenues pour la réalisation des travaux.

Pour cela, la commission s'appuie sur le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre et/ou par elle-même en date du 30 août 2016.

Les membres de la Commission proposent de laisser, au Maire, la possibilité éventuelle de négocier, sans pour autant casser la cohérence de la consultation, notamment pour conserver des prix permettant de réaliser un travail de qualité.

Lots	Entreprises Retenues	Montants HT après négociations
•	Lot 1 – Maçonnerie	Géo Construction – Mirmande 179.395,43 €
•	Lot 2 – Couverture Charpente	GéoConstruction– Mirmande 133.457,05 €
•	Lot 3 – Serrurerie	Consultation infructueuse
•	Lot 4 – Menuiserie bois	Menuisier & Compagnons (42) 51.300,00 €
•	Lot 5 – Électricité	Bessat Électricité – Die 38.000,00 €
•	Lot 6 – Plomberie sanitaires	ASGTS – Montélimar 68.000,00 €
	Total :	470.152,48 €

Questions diverses

- Prochain Conseil le jeudi 9 mai 2019
- Écho de Gier ; Sujets à traiter :
 - Logements sociaux, notamment calendrier et date de réunion publique.
 - Commerces autour de la N7, Garage André, Kebab N7, Esso (Philippe), Bois, Disque Bleu (Gilbert)
 - Insurrection de 1850/1851 à Cliousclat,
 - Centre de loisirs,
 - École de Pan,
 - Formation pour utilisation du Défibrillateur,
 - Pierre Flory (2 textes de Balzac avec un violoncelliste) au Temple le jeudi 6 juin,
 - AG de la SCIC la semaine dernière : réunion de stratégie le 23 mai à 18 h pour définir un objectif et une stratégie pour y parvenir,
 - Canons agricoles, effaroucheurs et anti-grêle
 - Le marché de l'époque,

- Le journal le Rossignol,
- Ambroisie
- Éteinte de l'éclairage public la nuit à demander.

Conseil Municipal du 5 mai 2019

Procurations : Jessica LABANNE à Julien POUX & Jean-Patrice MISPREUVE à Gilbert CHAREYRON.

Absents : Corinne BOREL & Christian PERRIER

Le CR du dernier Conseil est adopté à l'unanimité et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptées par 9 voix pour et 1 abstention.

Subventions aux associations

L'adjointe au Maire en charge des associations étant retenue, le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, de reporter cette délibération au prochain Conseil.

Subventions au CCAS

Le Maire explique qu'afin de permettre le fonctionnement du CCAS, il convient cette année de lui verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 2.400€.

Amendes de police

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise Techni Pro d'un montant de 3.386 €HT pour des panneaux de signalisation. Ces panneaux favorisent la sécurité sur la commune.

Il convient donc, à l'appui des ce devis de solliciter les amendes de police 2019.

Transfert des compétences "Eau potable et assainissement des eaux usées" à la CCVD

La loi Ferrand impose le transfert de compétence de l'Eau potable et de l'assainissement des eaux usées des communes aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, ce transfert peut être reporté au 1^{er} janvier 2026 pour les communes dont la compétence n'est pas déjà transférée à leur communauté de communes à la condition que le Conseil communautaire et la majorité des communes concernées s'opposent avant le 1^{er} juillet 2019 à ce transfert. Cette possibilité n'est pas étendue aux Communautés d'Agglomérations.

Le Conseil communautaire, et donc les représentant des communes de la CCVD, a déjà délibéré pour s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2020 afin de se donner le temps de bien étudier les conséquences d'un tel transfert et comment l'harmoniser d'une manière solidaire et équitable.

Le Maire propose donc au Conseil, qui l'accepte, de s'opposer également à ce transfert au 1^{er} janvier 2020.

Extension du tarif réservé aux cliousclatiens de la salle des fêtes aux habitants de Mirmande

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 9 avril 2019, en questions diverses, le tarif de la salle des fêtes pour les mirmandais a été évoqué et il a été proposé de leur appliquer le même tarif qu'aux cliousclatiens. Il convient donc de délibérer dans ce sens et de rajouter au tarif la mention "et aux habitants de Mirmande".

Questions diverses

Poterie de Cliousclat – Phase 2 des travaux de réhabilitation : le Maire rappelle les attributions et montants des lots de travaux.

Élections européennes - Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 prochain selon le tableau ci-dessous. Le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 h 00.

École de Pan : L'École de Pan a fait savoir à la Mairie que son ouverture potentielle était reportée à la rentrée 2020.

Police municipale de Loriol : convention - Le Maire de Loriol propose une mutualisation de la Police municipale de Loriol avec les communes voisines (Cliousclat, Mirmande, Grâne, ...) par une possibilité de mise à disposition des agents pour quelques heures/an, au coût de 29 €/h au travers d'une convention.

Après discussion, le Conseil accepte le principe de signer une convention de mise à disposition d'agents de la Police municipale de Loriol pour quelques heures par an (~ entre 10 et 30) sans obligation d'utiliser la quantité indiquée dans la convention. Toutefois, le Conseil souhaite quelques précisions :Peuvent-ils mettre des PV à Cliou ? Quel est leur délai d'intervention pour les interventions programmées ? pour les non programmées ?

Rondes de surveillance - Le Conseil donne son approbation à la proposition du Maire de renouveler le contrat de surveillance dans des conditions identiques aux années précédentes.

Panneaux informatifs - L'entreprise Rochetaillée, à qui la fabrication des panneaux informatifs ont été commandés, se moque de nous en demandant une validation des BAT pour enclencher la fabrication alors que cela lui a été notifié le 14 avril dernier.

Les BAT ont donc été retournés signés ce qui devrait engager une livraison pour la semaine 23.

Logements sociaux locatifs - Programmation d'une réunion publique de présentation du projet le 12 juin à 19 h.

Prochain Conseil - Le mardi 11 juin prochain à 20 h en Mairie.

Conseil Municipal du 18 juin 2019

Procurations : Julien POUX à Jessica LABANNE

Absents : Annick HERVÉ & Rémy VINUESA

Le CR du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité et toutes les délibérations de ce Conseil sont adoptées par 9 voix pour et 1 abstention.

Choix du maître d'œuvre pour la 3^{ème} tranche de réhabilitation de La Poterie

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'accord cadre liant la commune et le cabinet Jouve est arrivé à son terme. Une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de La Poterie (3^{ème} et 4^{ème} phases) a été lancée. La commune a reçu 3 offres :

- SARL BILOBA architecture de Montélimar
- E- COHABITER d'Eurre
- TEXUS Architectes de Crest

Les candidats ont été reçus par la commission d'urbanisme et celle des marchés publics jeudi 13 juin. Après l'analyse des offres, la commission a décidé de négocier avec les trois candidats en leur demandant de rendre leurs dernières propositions pour le lundi 17 juin 2019.

Les offres financières des candidats sont les suivantes :

• Consultation initiale	• Biloba	• E-Cohabiter	• Texus Architectes
• C ≤ 400 k€	• 11,5 %	• 11,0 %	• 13,0 %
• 400 k€ < C ≤ 600 k€	• 11,0 %	• 10,5 %	• 12,5 %
• 600 k€ C ≤ 800 k€	• 10,5 %	• 10,0 %	• 12,0 %
• Missions complémentaires	•	• 2.500 €	•

• Après négociation	• Biloba	• E-Cohabiter	• Texus Architectes
• C ≤ 400 k€	• 11,5 %	• 11,0 %	• 12,5 %
• 400 k€ < C ≤ 600 k€	• 11,0 %	• 10,5 %	• 12,0 %
• 600 k€ C ≤ 800 k€	• 10,5 %	• 10,0 %	• 11,5 %
• Missions complémentaires	• /	• /	• /

Mais les appréciations développées au cours des entretiens ont abouti aux notes suivantes, incluant les prix et donc les positions financières :

Candidats	Notes
• BILOBA	15,00
• E- COHABITER	13,95
• TEXUS Architectes	18,50

C'est donc le cabinet TEXUS avec l'architecte du patrimoine Martin VILLEMAGNE qui sont retenus pour la mission de Maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} phase de travaux en tranche ferme et la 4^{ème} en tranche conditionnelle.

Subventions 2019 aux associations

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

• Associations	• Adresse	• Attribué en 2018	• Demandé en 2019	• Attribué en 2019
• ACAL	• Clionsclat	• 350 €	• 350 €	• 350 €
• Amou'r	• Clionsclat	•	• 100 €	• 100 €
• APE	• Clionsclat	•	• 500 €	• 500 €
• Certains l'aiment Bio	• Clionsclat	• 400 €	• 400 €	• 400 €
• Clioupatch	• Clionsclat	• 80 €	• 80 €	• 40 €
• CTN7 (Cie Théat. Nationale 7)	• Clionsclat	•	• 500 €	• 100 €
• Donneurs de Sang Bénévoles	• Grâne	• 70 €	• 100 €	• 100 €
• FCPE Collège Daniel Faucher	• Loriol	• 326 €	• 380 €	• 380 €
• FNACA	• Loriol	• 150 €	• 150 €	• 100 €
• Idée	• Clionsclat Mirmande	•	• 500 €	• 300 €
• Les Prés Signalol	• Clionsclat	• 300 €	• 300 €	• 300 €
• MJC Coluche	• Livron	• 2.000 €	• 2.000 €	• 2.000 €
• TOTAL	•	• 3.876 €	• 5.510 €	• 4.320 €

M. Gilbert CHAREYRON s'abstient pour le vote concernant l'associations l'ACAL.

MM. CHAREYRON et PERRIER s'abstiennent pour le vote concernant l'associations "Les Pré Signalol".

M. GRANJON s'abstient pour le vote concernant les associations APE et Idée

Choix de l'entreprise pour le lot n°3 de la 2^{ème} phase de travaux de La Poterie

Le Maire rappelle que suite à l'appel d'offre concernant la 2^{ème} phase de travaux de réhabilitation de La Poterie, le lot n°3 a été jugé infructueux. Un nouvel appel d'offre a donc été lancé.

Une seule une entreprise a répondu, SMF, le candidat ayant répondu à la 1^{ère} consultation n'ayant pas renouvelé son offre.

La note technique attribuée à l'entreprise SMF est de 45 sur 60, soit au-dessus de la moyenne, tandis que son offre financière est de 40 sur 40 puisqu'elle a été la seule à répondre.

Lots	Entreprises Retenues	Montants HT après négociations
•	Lot 3 – Serrurerie	SMF – Clionsclat 41.112,50 €
•	Total des lots déjà attribués	470.152,48 €
	Total :	----- 511.264,98 €

Questions diverses

Attribution de places sur le Parking du Gier – 2 places ont été sollicitées sur le parking du Gier. Actuellement sur les 12 places, il en reste 2. Toutefois, le Maire propose de ne plus attribuer de place puisque les travaux des Logements Sociaux Locatifs doivent démarrer dans un peu plus de 6 mois et vont impacter les places sur le parking du Gier.

Panneaux informatifs - Les panneaux informatifs n'ont toujours pas été livrés par l'entreprise La Rochetaillée malgré leur 1^{er} engagement de les livrer 3 semaines après validation des BAT réalisée fin de semaine 15, soit la semaine 19, et de leur 2^{ème} engagement pour la semaine 23 (nous sommes la semaine 25).

Courrier de M. LOY - M. Christian LOY a déposé un courrier en Mairie confirmant ses propos tenus en réunion publique du 12 juin dernier concernant son appréciation d'impact du bâtiment des logements sociaux locatifs sur le vent et sa demande de sursoir aux travaux.

Changements de destination - Les demandes de changement de destination étaient au nombre de 5 sur laquelle une nouvelle est venue se greffer. Ces demandes sont les suivantes :

- 1) Esso
- 2) Les Chênes parcelle ZB138
- 3) Poulailleurs en section AB
- 4) Grange en section ZD
- 5) Poulailleurs en section ZH
- 6) Parcelles en section AB et Zone N

Une visite des différents sites a eu lieu avec la Chambre d'Agriculture, la DDT (Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de la Drôme), la CCVD (Communauté de Communes du val de Drôme), le Maire et M. Gilbert CHAREYRON qui n'a pu participer à la visite que du 1^{er} site, ESSO.

1/ Site Esso parcelles ZB32 et ZB148 : c'est une demande extension afin d'ouvrir un commerce ou un garage. Cela s'apparente à un STECAL (Secteurs de taille et capacité limitée) et non un changement de destination. Le propriétaire doit présenter un projet avec le type de commerce qu'il souhaite implanter et l'organisation des parkings engendrée.

2/ Lieu-dit "Les Chênes", bâtiments parcelle ZB138 : le changement de destination souhaité concerne un projet d'école et un projet de réalisation de gîtes, mais le changement de destination n'est pas dépendant des éventuels projets envisagés. La DDT et la Chambre d'Agriculture ne s'y oppose pas car le bâtiment n'avait plus d'utilisation ni de potentiel agricole.

3/ Bâtiments parcelles AB266 et AB8 : ce site a été changé de destination sans autorisation. Le Maire interroge sur la possibilité régulariser une telle la situation. La DDT émet un réel doute quant à la possibilité d'une telle régularisation car cela ouvrirait une faille dans le système. En effet, cela enverrait un message aux pétitionnaires de changer la destination de bâtiment sans autorisation et ensuite de demander la régularisation.

Un auvent ainsi qu'un habitat léger sur dalle ont été réalisés sans autorisation. Il y a surtout un problème d'urbanisme sur ce terrain.

Avis défavorable de la DDT et de la Chambre d'Agriculture.

4/ Bâtiment parcelle ZD 275 : Cette ancienne ferme va être restaurée par un agriculteur. Il existe une partie du bâtiment classé en bâtiment agricole. La DDT et la Chambre d'Agriculture sont favorables au changement de destination.

5/ Bâtiments ZH 10, ZH 11, ZH9 et ZH 8 : Problématique de 4 anciens poulaillers désaffectés. Il paraît compliqué de faire revenir des éleveurs de par la proximité d'une maison d'habitation et des périmètres de réciprocité qu'il faudrait appliquer.

En ce qui concerne le changement de destination, il paraît difficile car le site est excentré de la commune et il est de la volonté de l'équipe municipale de choisir si elle souhaite ou non autoriser des activités autres qu'agricoles.

Néanmoins, la DDT est favorable au changement de destination d'une partie de ses bâtiments (ancienne maison familiale ZH 9 et 8) qui étaient à usage agricole. Ce changement de destination pourrait permettre de développer une activité de gîte.

6/ Parcelles AB 38 et 39 : ce site n'a pas été visité car il n'était pas identifié lors de la visite. Ces parcelles sont en zone N laquelle n'autorise pas de construction. Il ne peut y avoir de changement de destination car un tel changement est applicable à des bâtiments existants et il n'y en a pas sur ces parcelles.

Le Maire va donc confirmer les demandes de :

- STECAL pour le site de Esso,
- Changement de destination pour bâtiments sur les sites des parcelles ZB138, ZD275, ZH8 et ZH9.

Panneau lumineux Citroën - Voir si l'intensité lumineuse peut être diminuée la nuit.

Évènements & Festivités

- Fête de la Musique le 21 juin,
- 24 h des Boules le 3^{ème} we de juillet,
- 13 juillet Fulgurance + Cliou'Chante en 1^{ère} partie,
- AG de MJC Coluche vendredi 5 juillet à 19 h Maison Caillet,
- 1^{er} août Concert de la D554 place du village Umlaut Big Band,
- 5 août : Don Juan de Molière par le Théâtre du Fenouillet,
- Journées du patrimoine seront les 20 et 21 septembre : y associer l'expo des pièces fabriquées par le 8FabLab avec l'imprimante 3D de terre.
- Prochain Conseil le 9 juillet 2019 à 20 h.

Pour faire paraître vos informations :

Dans l'EDG, envoyez vos informations à mairie@cliousclat.fr en précisant EDG dans l'objet.

Pour des parutions plus fréquentes sur le site www.cliousclat.fr ou la page Facebook @mairiecliousclat